Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Madame le Maire débute la séance et propose la candidature de Madame THOMAS-DURIER en tant que secrétaire de séance.

Madame THOMAS-DURIER procède maintenant à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Bertrand OLIVIERO « présent », Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Julien MAGITTERI « présent », Charlotte BAQUET « présente », Benoît BAS « présent », Bruno GUERRA « présent », Nathalie LOUVEL est absente et donne pouvoir à Madame le Maire, Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Sophie RECHSTEINER « présente », Thierry DE PONCINS est absent et donne pouvoir à Monsieur DEBAUVE, Grégoire VERSPIEREN « présent », Grégory DEBAUVE « présent », Emilie BRIAND « présente », Pierre-Louis BRIERE est absent et donne pouvoir à Monsieur GUERRA, Solène ALLANIC « présente », Allain MAIRE « présent », Marc LAUNAY « présent », Patricia SAVIN « présente », Benoit CUIGNET « présent », Caroline FACY-LUIRARD « présente », Roman JACQUEMONT est absent et donne pouvoir à Madame FACY-LUIRARD, Yann BURSTEIN « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET « présente », , Françoise GUYOT « présente », Philippe HERZOG « présent », Nathalie BOINET « présente », Agnès DUMONT « présente ».

Madame Laurence DERMAGNE est arrivée en cours de séance, au cours de la question 03.

01 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022
PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DE SIGNATURE

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

Madame SAVIN indique que son groupe aurait aimé que cette séance du Conseil municipal soit retransmise en direct, ce qui n'est pas le cas. Ils réitèrent donc leur demande pour les prochaines séances. D'autre part, en ce qui concerne le procès-verbal du Conseil municipal du 28 septembre, ils tiennent à remercier le service des assemblées pour avoir rédigé un procès-verbal très précis et surtout pour avoir répondu, de façon documentée, à leur demande de suivi de points actés lors de la séance du 8 juin 2022. Elle ajoute que la réponse est très riche d'enseignements et que ce suivi correspond à leurs attentes. Elle tient également à remercier Madame le Maire et les services de la mairie pour avoir répondu favorablement à la demande de son groupe de recevoir le dossier bien avant les 5 jours ouvrés, ce qui leur a permis de prendre connaissance des délibérations. Ce point lui semble aller dans le sens de la démocratie. Elle souhaite formuler deux demandes, d'une part recevoir la copie de la version finale de la convention signée avec Grand Paris Aménagement, en effet ils aimeraient qu'un point

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

concernant le financement soit acté, et d'autre part avoir une date ap[illegible] comité de suivi qui porte respect par Hauts-de-Seine Habitat de ses engagements pris pour la gestion de la résidence séniors Les Tilleuls. Son groupe aimerait également que le Conseil municipal soit régulièrement informé de l'état d'avancement du fonds de dotation pour la culture qui avait été approuvé en mars 2022. Ils sont conscients que le processus est long mais aimeraient en connaître l'avancement. Enfin, en ce qui concerne la séance du 28 septembre 2022, ils souhaiteraient une copie de la convention de partenariat finale signée entre le collège Henri Bergson et la Thétis dont l'article 7 concernant les engagements financiers de la Ville devait être revu.

Madame le Maire répond que les services de la mairie ont pris note de ces points et que les différents éléments souhaités leur seront transmis.

Monsieur MENEL souhaite faire part d'une omission sur la page 2 du procès-verbal, en effet Madame LOUVEL avait indiqué qu'elle ne souhaitait pas être filmée mais la réponse de Madame le Maire ne figure pas dans le compte-rendu. Il ajoute que c'est pour cette raison qu'à chaque séance son groupe s'abstient sur le vote du procès-verbal car ils demandent à le recevoir bien en amont afin de pouvoir éventuellement demander des corrections.

Madame le Maire répond à Monsieur MENEL que cela ne pose pas de problème et le remercie.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Abstention
Yves MENEL	Abstention
Sylvie BOSSET	Abstention
Laurence DERMAGNE	Ne prend pas part au vote

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Françoise GUYOT	V
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

02 CULTURE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES RECOMPENSES ALLOUEES AUX LAUREATS DU PRIX LITTERAIRE ET SCOLAIRE MAURICE GENEVOIX 2023

Madame le Maire donne la parole à Madame BRIAND.

Madame BRIAND explique que, par délibération du 7 mars 1985, le Conseil municipal a décidé de créer un Prix "MAURICE GENEVOIX", pour rendre hommage à cet écrivain qui, à plusieurs occasions, a manifesté son attachement à la Ville de Garches. Parallèlement, chaque année, le service Education organise le concours scolaire "MAURICE GENEVOIX" destiné aux écoles élémentaires et au collège Henri Bergson. Ce concours se déroulera le 18 mars 2023. Les lauréats du prix littéraire et du concours scolaire se retrouveront lors d'une cérémonie de remise de prix courant juin. Les jeunes lauréats recevront leur prix de la main des membres du jury du Prix littéraire. Il est proposé que le montant alloué au lauréat de ce Prix s'élève à 3 000 € pour l'année 2023 et que, pour le concours scolaire, la Ville alloue des prix pour un montant total de 1440 € répartis comme suit : 6 chèques cadeaux de 100 €, 6 chèques cadeaux de 80 €, et 6 chèques cadeaux de 60 €.

Madame GUYOT rappelle que, lors du Conseil municipal du 9 février 2022, au moment du vote pour le montant des Prix du Concours Maurice Genevoix, il avait été dit que la commune travaillait à moderniser cet événement, il avait notamment été évoqué une prise de contact avec les petits-enfants de Maurice Genevoix. Elle souhaite donc savoir si cela a été fait.

Madame le Maire répond que la prise de contact avec les petits-enfants de Maurice Genevoix est un peu compliquée car ils sont très occupés. D'autre part, en ce qui concerne le Prix littéraire, elle explique que cela fait plusieurs années qu'elle essaie de faire pression sur eux afin d'avoir une action auprès des éditeurs. En effet, ce Prix a du mal à exister, les maisons d'édition envoient des livres mais qui n'ont aucun lien avec ce que la Ville souhaite mettre en lumière à travers l'œuvre de Maurice Genevoix. Elle explique cependant que les petits-enfants de Maurice Genevoix sont venus au collège pour rencontrer les élèves. Elle ajoute qu'il faudrait pouvoir redonner un nouveau souffle à ces Prix.

Madame DUMONT souhaite savoir si le vote permet de dissocier le Prix et le concours scolaire.

Madame le Maire répond non car c'est un vote global. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, 1 vote contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Thierry MARI	V
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Ne prend pas part au vote
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote contre

03 AMENAGEMENT URBAIN

DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DU PPI 2021-2023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que ce PPI a débuté en 2021 et que c'est sa 3ème actualisation après celle intervenue en février 2022. Il indique que des éléments internes mais également des éléments exogènes sont survenus, notamment la conjoncture de l'énergie qui impacte fortement la Ville. Le PPI comprend 3 grandes démarches : la rénovation des infrastructures urbaines, la transition écologique, et la transition énergétique. Le PPI présente un montant d'investissements de 22 700 000 €, montant qui peut être comparé à sa dernière édition, soit 18 800 000 €, ce qui représente une augmentation de 3 900 000 €. Concernant cette augmentation, il évoque le souhait de Madame le Maire d'accélérer certains projets et d'en décélérer d'autres, notamment le projet du cœur de Ville qui ne débute que maintenant en raison de la période du Covid. Cette augmentation substantielle de 3 900 000 € caractérise la poursuite de l'investissement et de la modernisation de la Ville. Il commente ensuite le tableau. Le premier item concerne le plan de mobilités douces. Il explique que la Ville est très attachée à

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

mettre en place et à favoriser des mobilités plus écologiques, elle a [illegible] rénovant certaines infrastructures de voiries. Le budget est donc porté à 7 500 000 €, soit une augmentation de 1 500 000 € par rapport à la version de février 2022, avec une accélération de certains travaux qui, il le rappelle, sont phasés en fonction des projets aux alentours, notamment des projets immobiliers, il cite ainsi la rénovation de la rue de Suresnes, en face du projet So Green. Il aborde ensuite un autre sujet important et impactant qui sera au cœur des discussions des budgets, à savoir l'énergie. Il y a donc une accélération notoire dans ce PPI pour la maîtrise des énergies, ce qui passe par les bons choix d'énergie mais également par la rénovation des actifs immobiliers de la Ville qu'il faut rendre moins énergivores. Une accélération des travaux sur les bâtiments municipaux est donc réalisée, ainsi, en 2021, lors de la première édition de ce PPI, il avait été voté 1 500 000 € de budget sur cette ligne, et aujourd'hui ce montant est de 7 000 000 €. C'est donc de l'investissement mais, à terme, ce sera de l'économie en fonctionnement. Il évoque également la rénovation de la toiture du Conservatoire. En 2022, l'État a lancé le Fonds vert, cette ligne n'existait pas dans la première édition du PPI en 2021, elle est portée aujourd'hui à 3 000 000 €, à savoir 3 fois plus importante qu'en février 2022. L'idée est donc d'aller chercher les subventions distribuées par l'État afin de travailler sur des points importants pour tous, la perméabilité des sols notamment. Il explique qu'avec cet argent la Ville a rénové des squares, elle a lancé l'opération « cours végétalisées » pour les écoles, cela a été fait sur l'école Ramon et se fera également sur d'autres écoles comme l'école Pasteur et l'école Saint-Exupéry qui est à l'étude pour 2023. Concernant l'éclairage public, l'opération est terminée, toute la Ville est passée en LED, le coût total est d'environ 800 000 € avec une subvention importante. Cette opération permettra de faire baisser la facture d'énergie de 35 % en quantité d'énergie. Il précise que la mise en place des LED n'affecte pas le prix de vente de l'électricité par EDF. La transition écologique et énergétique c'est aussi la migration du parc auto de la Ville en véhicules électriques, un certain nombre de véhicules des services techniques sont donc passés en électrique, à savoir les véhicules d'entretien des agents de la Ville et les petites voitures citadines qui vont être livrées en janvier 2023. Un déploiement de bornes électriques est en cours, une nouvelle station a été inaugurée la semaine dernière, ce qui porte à 4 le nombre de bornes électriques dans la Ville. 27 bornes ont déjà été installées, elles sont en cours de configuration et seront opérationnelles dès le mois de janvier 2023. La commune a donc pour objectif de favoriser la mise en place de véhicules électriques, et pour cela il était nécessaire d'installer des infrastructures sur l'espace public. La ligne correspondante a donc été multipliée par 4, elle est passée de 100 000 € à 400 000 €, et la Ville a été chercher une subvention de 50 % à la MGP pour cette ligne. C'est pour cette raison que ce PPI évoluera dans sa version 2024-2026 avec tout ce qui est favorable à faire des économies pour la Ville. Il continue avec le projet Cœur de Ville, il explique qu'il est légèrement décalé, les réunions de concertation avec les riverains ont débuté ainsi que des réunions avec les différentes parties prenantes telles que les commerçants. Ce projet débutera en 2023 ce qui explique le décalage et la baisse qui vient légèrement combler la hausse des autres lignes précédemment citées. Concernant le numérique, la commune a modernisé sa gestion et la relation utilisateurs, cela a donc commencé par des portails internet mais de nouveaux serveurs ainsi que de nouveaux logiciels ont également été mis en place, il cite ainsi le nouveau logiciel déployé pour l'urbanisme. La Ville a également pensé à ses écoles à qui elle a fourni des tablettes neuves, plus opérationnelles et plus modernes, afin de pouvoir dispenser un enseignement basé également sur le numérique et donc plus qualitatif. Il ajoute que les investissements des années 2021 et 2022 n'ont pas fait l'objet d'émission de dettes par la Ville mais ont été financés en fonds propres. Par ailleurs, la Ville a aujourd'hui une ligne de crédit de 10 600 000 € pour l'année 2023 qu'elle saura financer à l'occasion notamment de la cession des logements actuellement en cours.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame le Maire remercie Monsieur MARI et indique que c'est en effet grâce à les politiques publiques que la municipalité conduit et qui font avancer la Ville. Cela représente donc un gros effort, y compris des services, et elle tient à les remercier pour cela.

Monsieur CUIGNET remercie Monsieur MARI pour sa présentation. Il rappelle que le PPI est un engagement pluriannuel des dépenses d'investissement. Cet engagement est voté par le Conseil municipal et, en théorie, n'a pas vocation à évoluer, ou évoluer uniquement à la marge, entre ce qui est prévu, ce qui est voté, et les dépenses réalisées. Le 31 mars 2021, les dépenses votées dans le cadre du PPI s'élevaient à 13 500 000 €, lors du budget 2022 ce montant est passé à 18 800 000 €, soit une augmentation de 37 %, alors qu'à l'époque il n'était pas encore question d'inflation ni des problèmes actuels. Il s'étonne donc du chiffre de 22 700 000 € qui est annoncé ce jour, soit une nouvelle hausse de 20 % en plus des 37 %. Par ailleurs, il indique que les élus ont peu d'éléments concernant le financement. Il évoque ensuite le fait que, lors du dernier Conseil municipal, il leur a été confirmé que les subventions sont largement surestimées. La Ville n'a touché sur 2021 que 50 % des subventions qui étaient estimées dans le PPI à l'époque, il estime donc avoir de bonnes raisons de s'inquiéter pour 2022 et 2023. Il suppose que la municipalité va expliquer cette augmentation par la hausse des matières premières, les pénuries, etc., cependant il indique que ces arguments sont également donnés par Madame Hidalgo qui a annoncé une hausse de 50 % de la taxe foncière et dont on connaît la gestion calamiteuse des finances de la Ville de Paris. Tout ceci confirme, selon lui, qu'il n'y a pas beaucoup de discipline en ce qui concerne le suivi des dépenses et le PPI qui a été voté en 2021. Il pense que c'est également le cas pour l'ensemble de la gestion des dépenses de la Ville. Pour ces raisons, son groupe ne cautionne pas cette dérive des finances et souhaite, à l'avenir, que le PPI soit respecté lorsqu'il est voté en Conseil municipal.

Madame le Maire répond à Monsieur CUIGNET qu'elle aurait aimé qu'il soit aussi attentif lorsqu'elle lui a confié ce mandat. Elle est amusée par le fait qu'il la compare à Madame Hidalgo. Toutefois, elle se demande comment Monsieur CUIGNET peut imaginer que la municipalité fasse prendre des risques à la Ville. Elle ne comprend pas cette façon de porter de telles accusations en laissant penser que la Ville est aussi impécunieuse que Madame Hidalgo et ce, d'autant plus que la commune ne prévoit pas d'augmentation des taux, comme stipulé dans le dossier du Conseil municipal. Elle précise que si elle présente aujourd'hui un tel PPI c'est qu'elle sait qu'il est crédible. Elle aimerait que les débats prennent de la hauteur, ce qui a été le cas avec les propos de Monsieur CUIGNET, mais indique à Madame BOSSET que ses mimiques sont navrantes.

Monsieur MARI tient à préciser d'une part que le Code Général des Collectivités Territoriales demande l'actualisation des Plans Pluriannuels d'Investissement, et que d'autre part la dynamique haussière se fait en fonction d'éléments de contexte qui peuvent être soit acceptés soit refusés. Il ajoute qu'il s'agit là d'une proposition de projet. Par ailleurs, il indique que ce PPI est sur 3 ans, 2021 à 2023, et qu'à fin 2022 on peut constater que le budget est respecté, que la Ville n'a pas émis de dettes, et qu'elle n'a donc pas une gestion hasardeuse des projets et de leur financement. Concernant les subventions, il évoque les Contrats d'Aménagement Régional qui sont des contrats signés et qui ont valeur d'engagement avec les signataires, et le CDDV qui a également une valeur d'engagement avec le Département. Il explique que ces subventions qui sont dues seront récupérées mais qu'il peut y avoir, en effet, des petits ralentissements administratifs qui retardent leur versement.

Madame le Maire précise que 1 500 000 € de subventions ont été engrangées cette année et que le volume de subvention annoncé dans les précédentes versions du PPI correspondent à un

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

montant global estimé mais sur un volume de programmes qui n'a [illegible] et qu'il faut donc comparer ce qui est comparable.

Monsieur MENEL estime que ce n'est pas un PPI mais plutôt un PPC : un Plan Pluriannuel de Communication. Il indique qu'un PPI est la colonne vertébrale des investissements à venir de la commune. Il note le changement important en termes de volume d'argent et de fléchage des travaux à réaliser et estime que c'est un empilement d'investissements qui se fait année après année et que la municipalité change au gré de la communication qu'elle souhaite avoir auprès des Garchois et du Conseil municipal. D'autre part, le Groupe Utile Pour Garches, dans un souci de transparence, souhaiterait recevoir un état exhaustif des subventions demandées et des subventions obtenues, de la Région, du Département et de la Métropole, depuis 2019. Enfin, en ce qui concerne les enfouissements des réseaux, il estime que c'est également le résultat d'une carence depuis 3 ou 4 ans puisqu'il n'y a eu aucun enfouissement des réseaux entre 2019 et 2021.

Monsieur MARI est amusé par les propos de Monsieur MENEL et lui demande quand a eu lieu le dernier enfouissement avant la présente mandature.

Monsieur MENEL répond que c'était en 2018 et qu'en 2019 la rue de Villeneuve a été votée mais que la municipalité a choisi de ne pas la faire.

Monsieur MARI précise qu'il ne parle pas de « voter » mais de « réaliser » et lui demande pourquoi cela n'a pas été réalisé.

Monsieur MENEL lui répond que c'est la municipalité qui a choisi de ne pas le faire en 2019.

Monsieur MARI explique que la carence d'enfouissements depuis des années est liée à la non-demande de subventions pour les réaliser.

Monsieur MENEL n'est pas d'accord et indique que les subventions, à l'époque, étaient peut-être moins importantes mais existaient tout de même, mais que la municipalité n'avait pas fait le choix de réaliser ce type de travaux. Il tient donc à indiquer aux Garchois que la Ville est un chantier à ciel ouvert, avec de nombreux chantiers immobiliers, et qu'il y aura également très bientôt des travaux d'enfouissement dans certaines rues, alors que la municipalité aurait pu choisir de les réaliser petit à petit depuis 2019. Enfin, il ajoute que son groupe n'est pas d'accord avec ce « PPCI » (Plan Pluriannuel de Communication et d'Investissements), sur la méthode et sur le fond.

Madame PONY VIGIER constate que des vrais projets ont quand même été réalisés puisque Monsieur MENEL parle de « Garches qui est un véritable chantier ».

Madame le Maire souhaite rebondir sur l'aspect immobilier. Elle indique que, lors de la campagne, elle s'est contenue, et que la période étant compliquée elle n'a pas voulu tout mettre sur la table. Or, c'est ce qu'elle va faire ce soir et ce qu'elle a déjà fait dans le bulletin municipal de l'été dernier mais apparemment cela n'a pas suffi, elle tient donc à clarifier la situation. Elle explique que 14 chantiers sont ouverts et que sur ces 14 chantiers il n'y en a que 3 qui la concernent. Elle précise que c'est Monsieur GAUTIER, qui était maire, qui signait les permis de construire et que Monsieur MENEL, qui était destiné à prendre la succession de Monsieur GAUTIER, était à la table de tous les promoteurs et a été associé à tous ces projets. Elle ne veut donc plus entendre que ces chantiers lui incombent.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Monsieur MENEL affirme que c'est de la diffamation d'affirmer [illegible] promoteurs.

Madame le Maire indique à Monsieur MENEL qu'il a le droit de porter plainte s'il le souhaite. D'autre part, elle est consciente que les voiries et les trottoirs sont dans un état pitoyable et indique qu'il est donc nécessaire que la Ville réalise ces travaux. La municipalité va donc faire en sorte qu'ils soient le moins nuisibles possible pour les Garchois. Elle ajoute que la Ville doit offrir une meilleure qualité de vie afin d'être à la hauteur des attentes des Garchois. La commune reçoit en effet beaucoup de plaintes des habitants concernant les trous sur les trottoirs et les voiries, il est donc judicieux qu'elle mobilise des financements pour pouvoir réaliser ces travaux qui ont subi un énorme retard lors des 3 mandats précédents.

Monsieur MENEL indique à Madame le Maire qu'il comprend pourquoi elle ne diffuse pas les Conseils municipaux sur les réseaux sociaux étant donné qu'elle perd son calme à chaque séance. Il lui précise qu'il a vu 1 ou 2 promoteurs avec Monsieur GAUTIER pour des projets qu'il ne signait même pas. C'est Madame BODIN, qui a gardé aujourd'hui les mêmes fonctions, qui préparait les dossiers sur lesquels il n'avait aucun droit, et c'est Monsieur GAUTIER qui a signé les permis. Il rappelle d'autre part qu'il a simplement dit que, depuis 2019, la municipalité aurait pu réaliser chaque année des travaux d'enfouissement sur 2 rues, ce qui aurait évité les retards actuels. Il ajoute que la réponse de Madame le Maire était agressive et diffamatoire.

Madame le Maire rappelle à Monsieur MENEL que le mandat a commencé en 2019 mais que les chantiers ont été interrompus pendant 2 ans. Elle explique que la Ville est en train de réaliser des travaux d'enfouissement, notamment dans la rue des Jockeys, que ce sera également fait dans la rue Frédéric Clément, dans la rue Jean Mermoz et dans la rue de Villeneuve. En 2023, les travaux d'enfouissement seront donc quasiment terminés. Elle demande donc à Monsieur MENEL d'avoir un peu de pudeur en abordant tous ces sujets dont il a eu la charge pendant 3 ans et qui avaient pris du retard durant ses fonctions.

Madame GUYOT indique qu'elle a demandé à plusieurs reprises d'avoir ce tableau des subventions demandées et des subventions accordées et qu'elle ne l'a jamais reçu.

Madame le Maire indique à Madame GUYOT que ce tableau lui sera communiqué.

Madame GUYOT tient à souligner le travail considérable des services et des élus dans la recherche de subventions qui vont permettre à la Ville de se moderniser dans les années futures. Elle indique toutefois qu'il est difficile pour l'instant de se rendre compte de ce que cela représente précisément en l'absence de chiffres plus détaillés. D'autre part, elle se réjouit des efforts pour 2022 qui ont principalement concerné la voirie et également les investissements visant à réduire la consommation d'énergie. Cependant, elle indique que son groupe est inquiet quant aux augmentations soulignées dans les budgets d'investissement pour les années futures. Elle évoque l'augmentation de 3 900 000 € par rapport à février 2022 et le fait de différer 3 000 000 € de travaux d'aménagement du centre-ville sur l'année 2024, elle indique que l'augmentation pourrait donc être plus importante. Ce qui inquiète particulièrement son groupe est que les perspectives sur les finances de la Ville pour les années 2023 et 2024 risquent de réduire fortement les capacités d'autofinancement. Elle estime que, même en s'appuyant sur la vente de logements communaux, c'est tout de même le patrimoine de la Ville qui est vendu de cette façon-là. Elle pense que si la Ville veut continuer à investir au-delà de 2023 elle devra puiser dans la réserve qu'elle a constituée ces dernières années grâce à la vente de biens communaux. Enfin, elle indique que sur les deux votes précédents du PPI son groupe avait voté contre puisque rien n'était prévu pour le logement social, mais compte tenu des projets présents

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

qui contribueront tout de même à préparer la Ville aux enj[illegible] environnementaux, son groupe s'abstiendra sur ce vote.

Monsieur LAUNAY s'adresse à Monsieur MARI concernant la construction du parking public souterrain en cœur de ville pour un montant de 2 000 000 €, il suppose que la concertation qui a bien démarré sur l'aménagement du centre-ville pourra évidemment influencer le choix de ce type d'investissement, voire le remettre en cause, s'il apparaît qu'il n'est pas pertinent de faire un parking à cet endroit.

Monsieur MARI répond que le montant des subventions que la Ville a demandées au titre de 3 dispositifs, et qui n'est pas exhaustif car il n'a pas la précision concernant la dotation de solidarité d'investissement local, est de 1 000 000 € pour le CAR 2021-2023, 2 580 000 € pour le CDDV 2018-2020, et 3 600 000 € pour le CDDV 2021-2023. Il explique que sur ce PPI qui comporte plus de 20 millions d'euros d'investissements, environ 6 millions d'euros de subventions sont garantis au titre de contrats signés par Madame le Maire. Il indique qu'il ne faut donc pas confondre ce plan d'investissement avec ce qui va être dépensé. En ce qui concerne le parking de la piscine qui faisait d'ailleurs partie du contrat de développement départemental 2021-2023, il explique qu'il fait effectivement partie du projet cœur de Ville et qu'il sera discuté lors des ateliers auxquels certains élus vont participer. Il précise que la Ville ne va pas construire un parking de 2 000 000 € si elle n'en a pas l'utilité, mais qu'il sera construit si le besoin est réel et que la Ville a déjà la subvention pour le réaliser.

Madame le Maire rappelle que le CDDV est un dispositif qui existe depuis 2011 et que c'est elle qui a fait signer ce premier CDDV pour la Ville de Garches. Elle met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 12 votes contre. Il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoit CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Roman JACQUEMONT	Vo
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre
Françoise GUYOT	S'abstient
Philippe HERZOG	S'abstient
Nathalie BOINET	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre

04 MOBILITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE SYNDICAT AUTOLIB' VELIB' POUR L'IMPLANTATION DE QUATRE STATIONS VELIB' SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARI.

Monsieur MARI explique que les 4 stations restent encore à définir quant au nombre de vélos mis à disposition et à l'implantation précise sur l'espace public. Ces 4 stations sont aujourd'hui localisées à la gare, à l'hôpital, au collège et au centre-ville. Les frais de mise en place des stations incombent à Vélib, et la commune n'intervient pas sur la gestion des équipements, des vélos, et des bornes où sont lockés les vélos. Les coûts de fonctionnement pour ce service sont de l'ordre de 10 000 € par an pour la Ville, ces coûts dépendront de la taille choisie par la commune pour ces stations. Les stations les plus importantes seront probablement à la gare et au collège, mais cela reste à déterminer avec les services. Cette délibération propose donc d'approuver cette poursuite de la politique de mobilités douces de la commune avec également le souhait de connecter la Ville à des services qui sont déjà à disposition dans les villes voisines et qui rapprocheront Garches de Paris.

Madame SAVIN indique que son groupe est bien évidemment pour cette délibération. Elle évoque la somme de 10 000 € en budget de fonctionnement par station, pour la Ville, ce qui représente 40 000 € par an pour les 4 stations. Il leur semble donc nécessaire de veiller à la pertinence de l'implantation de chaque station afin que, le cas échéant, la Ville puisse se désengager de ce budget de fonctionnement sans pénalités. Elle pense avoir compris que le contrat avec Vélib est un contrat d'adhésion un peu compliqué, son groupe va donc faire confiance à la municipalité pour que, si certaines stations ne fonctionnent pas, le budget de la Ville soit allégé de ces sommes de fonctionnement de façon souple et facile.

Monsieur MARI répond que ce type de service fonctionne quand il est bien monitoré, à savoir qu'une station avec des vélos qui ne sont pas mis en place par Vélib ne fonctionnera effectivement pas puisque les utilisateurs n'ont pas de vélo disponible, mais une station avec des vélos qui ne bougent pas n'a aucune utilité et est mal géolocalisée. Il est donc nécessaire de faire un bon travail d'identification des points dès le départ de la démarche et puis surtout de rester agile sur la vie de ce projet. Il ajoute que la Ville demandera des statistiques comme c'est le cas pour d'autres projets comme les bornes électriques.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Monsieur HERZOG indique que son groupe approuve cette délibération puisqu'ils ont toujours prôné les mobilités douces à Garches. Il ajoute qu'ils seront vigilants sur le budget puisque la convention ne donne aucun chiffre, ce qui est selon lui le propre du Syndicat Vélib Autolib qui est un petit peu flou sur les chiffres. D'autre part, il indique que Saint-Cloud possède 3 stations et que la commune a parfois des difficultés à faire re-remplir les stations. Son groupe se demande si la station prévue devant Bergson est bien appropriée compte tenu que, d'une part, c'est en hauteur et que, dans la mesure où l'on parle de Vélib électrique, l'abonnement est coûteux, il n'est donc pas certain que les collégiens l'utilisent. D'autre part, compte tenu que le centre-ville est pour l'instant la station de la gare, il se demande s'il ne serait pas approprié de mettre une autre station de l'autre côté, à savoir soit devant la piscine, soit devant La Verboise, afin d'être plus jointif avec Saint-Cloud.

Monsieur MARI répond que les réunions de travail auront lieu en début d'année. Il ajoute que Vélib a pour habitude d'implanter autour des établissements scolaires et que cela fonctionne, ce qui est d'ailleurs plutôt dans leur intérêt.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Nathalie BOINET	Vo
Agnès DUMONT	Vote pour

05 URBANISME

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU REVERSEMENT OBLIGATOIRE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT (PART COMMUNALE) A POLD

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique qu'il s'agit de répondre à une exigence légale puisqu'un article de la Loi de finances 2022 demande de répartir le montant de la taxe d'aménagement entre les territoires et les communes. Elle précise que les compétences qui relèvent de la taxe d'aménagement sont toujours dévolues à la commune, il a donc été décidé que la Ville garderait la totalité du rendement de cette taxe. D'autre part, la Loi de finances rectificative pour 2022 ou la Loi de finances 2023 en cours de vote vient de supprimer cette obligation. La commune a malgré tout préféré maintenir cette délibération compte tenu que le budget n'est pas été voté de façon définitive. Elle ajoute que d'autres communes l'ont déjà fait. Elle indique à titre d'information que cette taxe rapporte environ 500 000 € par an à la Ville, ainsi pour l'année 2020 cette somme était de 510 000 €, pour 2021 de 429 170 €, et à ce jour la commune a un rendement qui est supérieur à 550 000 €.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

06 PREVENTION/SECURITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE RAPPEL A L'ORDRE A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BAS.

Monsieur BAS explique qu'il s'agit de voter un protocole entre la Ville de Garches et le Ministère de la Justice représenté par le Procureur de Nanterre afin de doter Madame le Maire d'un nouveau pouvoir de police qui est à destination des mairies, à savoir la mesure de rappel à l'ordre. C'est un nouvel outil que la commune souhaite mettre en œuvre, notamment dans le cadre du CLSPD commun entre Garches et Vaucresson. Il précise que Vaucresson vote également la même mesure de son côté. Il ajoute que cela s'inscrit dans le cadre de toutes les mesures de prévention et sécurité liées à la tranquillité publique que Garches essaie de mettre en place. Cet outil permettra, pour les petites infractions de type contraventionnel, de pouvoir demander aux auteurs de se déplacer en mairie, de leur lire le rappel à la loi, et d'établir ensuite un suivi avec les services du Ministère de la Justice.

Madame SAVIN indique qu'en commission son groupe s'était interrogé sur la phrase suivante : « *le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents* ». Elle demande donc si le rappel à l'ordre d'un mineur peut se faire sans ses représentants légaux.

Monsieur BAS répond que les termes « *sauf impossibilité* » concernent en fait les mineurs non accompagnés pour lesquels il est difficile d'avoir un parent. Il ajoute cependant que l'objectif de la municipalité n'est pas de convoquer des mineurs sans leurs parents, ce qui d'ailleurs ne serait pas autorisé par le Procureur.

Madame SAVIN ajoute que c'est tout de même une possibilité d'après la loi.

Monsieur BAS précise que c'est en effet inscrit dans les textes.

Madame le Maire pense également que cela concerne les mineurs non accompagnés. Elle précise que, dans le cadre de ce protocole, il est important que les parents soient présents car cela les responsabilise et cela permet aux mineurs d'être accompagnés dans cette procédure.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame GUYOT comprend qu'il s'agit d'un outil complémentaire [illegible] tranquillité publique afin de lutter contre les incivilités. Elle note que cet outil est très encadré puisque chaque rappel à l'ordre sera soumis à l'approbation du Parquet de Nanterre. Néanmoins, plusieurs des faits pouvant faire l'objet d'un rappel à l'ordre concernent des jeunes et elle rappelle qu'il y avait autrefois un éducateur de rue à Garches et que ce poste a disparu. Elle estime pourtant que c'est un dispositif qui permet de faire efficacement de la prévention en direction des jeunes en risque de verser dans la délinquance, en créant un lien de confiance qui n'existera jamais dans cette procédure de rappel à l'ordre. Mais pour cela, il ne faut pas qu'il y ait confusion entre l'éducateur de rue et les autres dispositifs destinés au maintien de l'ordre, dont la brigade de tranquillité publique. Il lui semble donc qu'il manque toujours dans la politique de sécurité de la Ville cet élément essentiel dans la prévention en direction des jeunes. Par ailleurs, son groupe est toujours en attente depuis plus d'un an d'informations sur la mise en place du CLSPD intercommunal et de ses travaux. Elle évoque une réunion ayant eu lieu avec les institutionnels et ajoute que son groupe souhaite être informé de la composition du CLSPD, de son fonctionnement, et des objectifs qui lui sont fixés. Elle précise que son groupe votera contre ce dispositif qui ne s'inscrit pas dans une logique d'accompagnement en ce qui concerne les jeunes alors qu'il y a eu justement suppression du poste d'éducateur de rue. Elle explique qu'un éducateur de rue tisse un lien de confiance avec les jeunes, alors que ce dispositif n'a pas la même démarche.

Monsieur BAS a bien noté la demande d'informations de Madame GUYOT. Il explique que le CLSPD a été voté en Conseil municipal lors de précédentes séances et que sa composition n'a pas vraiment évolué. Il a été mis en place officiellement avant l'été et les premiers groupes de travail se sont réunis la semaine dernière. Il précise qu'il y a 3 groupes de travail dont un sur prévention précoce, famille, école, jeunesse, auquel Madame GUYOT faisait allusion, un groupe de travail sur la tranquillité publique, et un groupe de travail sur les victimes. Ces 3 groupes de travail se sont réunis avec les institutionnels, ce sont des groupes de travail plutôt techniques pour l'instant. Toutes les institutions étaient représentées, la municipalité se félicite du succès de ces réunions qui ont lieu à la fois à Garches et à Vaucresson, avec une vraie appétence pour les institutions notamment nationales, Education Nationale, Justice, etc., pour avancer avec des propositions concrètes qui seront transformées en fiches-action dans quelques semaines. Il explique que les premières actions issues de ces groupes de travail seront mises en place très rapidement. Il ajoute qu'il ne voit aucun inconvénient à faire une information globale sur ce qu'il se passe au niveau du CLSPD. Il précise que, pour l'instant, il n'a pas été demandé par les institutionnels un groupe de travail réunissant les élus car ce n'est pas une obligation, mais si cela devait être le cas la municipalité n'y voit aucune objection. D'autre part, en ce qui concerne l'éducateur de rue et le rappel à l'ordre, il explique que ce n'est pas le même niveau. L'éducateur de rue, comme l'a précisé Madame GUYOT, essaie de faire de la prévention, encore faut-il que les horaires correspondent avec les horaires auxquels les jeunes ont besoin d'être accompagnés, ce qui n'était pas vraiment le cas avec l'éducateur que la Ville avait jusqu'à présent, alors que le rappel à l'ordre se situe après la prévention et avant la grosse sanction, c'est donc en quelque sorte une deuxième chance et un accompagnement qui évitent que les jeunes rechutent et aillent un peu plus loin.

Madame le Maire comprend que Madame GUYOT ait envie de voir revenir un médiateur à Garches, mais elle ne comprend pas pourquoi elle fait le lien entre les deux et pourquoi elle ne souhaite pas de cette mesure qui est vraiment une mesure d'accompagnement. En effet, elle explique que cela permet de faire prendre conscience aux jeunes de ce qu'ils ont fait et de responsabiliser les parents.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame GUYOT indique qu'en effet le maire constitue une autorité officielle mais que le travail d'un éducateur n'est pas sur le même niveau, celui-ci aura à cœur d'expliquer aux jeunes le respect de la loi mais il ne le fera pas de la même manière et le lien sera davantage un lien de confiance qui est quand même plus difficile à mettre en place lorsqu'on est le maire de la commune.

Madame le Maire indique toutefois que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de médiateur que cette mesure ne se justifie pas en elle-même.

Madame GUYOT précise que leur vote contre n'est pas destiné à la mesure en elle-même, ce qui les gêne est ce manque constaté dans la politique d'accompagnement des jeunes.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 4 abstentions, 2 votes contre, il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	S'abstient
Roman JACQUEMONT	S'abstient
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote contre
Philippe HERZOG	Vote contre
Nathalie BOINET	S'abstient
Agnès DUMONT	S'abstient

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

07 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DES TRAVAUX PAR I3F POUR LA SECURISATION DES ACCES DE L'ESPACE MULTI-ACCUEIL

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Monsieur VERSPIEREN explique que cette délibération porte sur le remplacement de la barrière actuelle par un portail à double vantaux en vue de sécuriser l'accès à la résidence et de protéger de la visibilité les enfants et le personnel encadrant de la garderie. La Ville fait appel à I3F, propriétaire des lieux, pour réaliser lesdits travaux moyennant une convention de financement procédant à l'entier remboursement des frais réels engagés par la société pour la fourniture et la pose d'un portail motorisé sécurisé. Cette convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties en ce qui concerne les modalités de financement et d'exécution des études et travaux à réaliser sur l'espace. La participation complémentaire de la Ville s'élève à la somme de 19 000 € HT. Il précise que les travaux seront réalisés d'ici la fin de la semaine prochaine.

Madame le Maire précise que tout cela s'inscrit dans le cadre de la sécurisation pour Vigipirate. Elle ajoute que le coût total est de 70 000 € et que la Ville participe à hauteur de 19 000 €.

Madame SAVIN estime que le montant de 19 000 € n'est pas négligeable pour la Ville. Elle s'étonne toutefois car le montant qui lui avait été donné en commission était de 48 000 €, puis de 58 000 € par mail, or Madame le Maire annonce ce soir 70 000 €. Elle demande donc quel est le montant total de ces travaux de sécurisation.

Madame le Maire précise que c'est 58 000 € hors taxes.

Madame SAVIN demande si la part de la Ville est donc bien de 19 000 € HT sur 58 000 € HT.

Madame le Maire répond oui.

Monsieur VERSPIEREN ajoute que cette part correspond à peu près au prix du portail.

Madame SAVIN demande donc à quoi correspond la différence entre 19 000 € et 58 000 €.

Monsieur VERSPIEREN répond que cela correspond aux travaux de réfection du trottoir, des aménagements au sol, etc.

Madame le Maire précise que ce portail a demandé différents travaux de génie civil.

Madame SAVIN demande si la part de la Ville n'aurait pas pu être inférieure à 19 000 €.

Madame le Maire explique que ces travaux ont été principalement faits pour le multi-accueil de la Ville et que s'il n'y avait pas eu le multi-accueil ils n'auraient pas été réalisés. Elle ajoute que la municipalité a quand même réussi à faire prendre en charge une part importante des travaux. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

08 FINANCES

DELIBERATION PORTANT CESSION DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE LA VERBOISE AU PROFIT DU BAILLEUR I3F EN VUE DE LA REALISATION DE 3 LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VERSPIEREN.

Monsieur VERSPIEREN explique que l'ancienne bibliothèque municipale de La Verboise, sise sur la parcelle AD 392, était localisée au sein d'une copropriété HLM des années 1970 au rez-de-chaussée et s'étendait sur une surface de 165 m^2. Le 17 août 2022, la Ville a été destinataire de l'avis rendu par les services d'évaluation des domaines mandatés à cet effet. La société Immobilière 3F a mentionné son intérêt pour le local et, suite à l'avis rendu par les domaines, a émis une proposition à hauteur de 460 000 €. La reprise du local par la société I3F ainsi que les travaux de réfection permettront à la ville de Garches d'ajouter 3 logements

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

sociaux à son parc. Il précise qu'il s'agira de logements dits PLS avec un studio et des 2 ou 3 pièces.

Madame SAVIN indique que c'est le patrimoine de la Ville. Elle se souvient que plusieurs réflexions avaient été menées concernant ce lieu, à savoir en faire une maison des associations, une maison du développement durable, un Repair Café, etc., son groupe regrette donc que ce lieu ne soit pas utilisé pour ce type d'usage à destination des Garchois et demande pourquoi la Ville n'a pas été jusqu'au bout de cette démarche au lieu de vendre ce local et de se séparer ainsi d'un patrimoine. Elle se réjouit que la Ville vende ce lieu pour y réaliser des logements sociaux, néanmoins son groupe aurait aimé que ce soit transformé en un lieu associatif, collectif et intergénérationnel et, pour cette raison, ils s'abstiendront sur cette délibération.

Madame le Maire répond que la résidence de La Verboise est maintenant fermée et qu'il était problématique d'en faire un lieu de passage. Elle explique que d'énormes travaux auraient été nécessaires et qu'une étude avait d'ailleurs été faite pour l'exploitation des locaux. Le problème était l'entrée qui divise le local, l'accessibilité PMR et les sanitaires, tout cela nécessitait des travaux dont le coût aurait été très important. Dans ces conditions, la municipalité a fait le choix de vendre, elle précise cependant que la construction des logements sociaux profitera aux Garchois.

Monsieur BURSTEIN indique que son groupe trouve également dommage que le patrimoine de la Ville disparaisse. Il aimerait surtout que soit acté au compte-rendu que Madame le Maire avait indiqué durant sa campagne électorale : « *C'est comme si c'était fait, ce local sera le siège de notre Police municipale.* »

Madame le Maire répond qu'elle n'est pas en cause et que : « souvent femme varie. » Elle ajoute, comme certains élus le savent, qu'elle est quelqu'un qui assume. Elle assume donc et précise qu'à cette époque-là la municipalité ne connaissait pas encore les contraintes liées à ces locaux, et que ceux-ci ne se prêtaient absolument pas à l'utilisation d'une Police municipale qui, d'ailleurs, n'est pas encore créée. Elle indique que le jour où la Police municipale sera créée, la question de son emplacement se posera. Elle tient à rassurer Monsieur BURSTEIN et lui précise que cela n'obère en rien la création d'une Police municipale. En effet, elle note que Monsieur BURSTEIN, en bon populiste, est très actif sur les réseaux afin de faire croître ce sentiment d'insécurité.

Madame BOINET demande à combien était évalué le local par les domaines.

Madame le Maire répond qu'il était évalué au prix précisé dans la délibération, soit 460 000 €. Elle indique que ce prix peut sembler assez bas puisque c'est quand même un local de 165 m^2, cependant il est en rez-de-chaussée et, d'autre part, ce prix tient compte des travaux qui seront nécessaires pour créer les logements sociaux. Elle met ce rapport aux voix. 10 abstentions, il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	S'abstient
Marc LAUNAY	S'abstient
Patricia SAVIN	S'abstient
Benoit CUIGNET	S'abstient
Caroline FACY	S'abstient
Roman JACQUEMONT	S'abstient
Yann BURSTEIN	S'abstient
Yves MENEL	S'abstient
Sylvie BOSSET	S'abstient
Laurence DERMAGNE	S'abstient
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

09 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU RECOUVREMENT DES CREANCES DE LA VILLE

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique qu'il s'agit d'un partenariat entre le Trésor et la Ville afin de rendre le plus efficient possible tous les recouvrements qui sont entre les services et le Trésor Public en termes de recherche, afin que la Ville travaille en amont plutôt que trop en aval sur des recouvrements qui, malheureusement, amènent parfois à des valeurs non-recouvrables. Il ajoute que ce partenariat est réalisé chaque année et qu'il s'agit simplement de le renouveler.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

10 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CESSION DES LOGEMENTS COMMUNAUX AU PROFIT DU BAILLEUR SOCIAL HAUTS DE SEINE HABITAT DANS LE CADRE D'UN AGREMENT EN LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique qu'il est proposé une cession de 28 logements communaux au bailleur social Hauts-de-Seine Habitat pour un montant de 5 996 000 €. L'évaluation a été faite par les domaines et cette cession concerne un patrimoine de la Ville dans un cadre de 28 logements sur environ 38 que la Ville possède. Le principe de cette cession est d'ordre budgétaire et financier, la commune a des travaux à réaliser dans ces logements, un entretien, de la réfection, elle n'a pas d'office municipal d'HLM, et ces logements relèvent d'un statut particulier puisque ce sont des logements communaux, c'est-à-dire que les personnes qui y habitent ne peuvent pas bénéficier des APL et d'un statut social. L'ensemble de ces données a donc amené la Ville à faire le choix de proposer cette cession. En ce qui concerne le personnel et la gestion à venir, la commune a du personnel qui est logé dans ces différents appartements,

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

elle a donc choisi et exigé un certain nombre de garanties, à savoir le maintien dans les lieux, le maintien du loyer, la possibilité d'obtenir le statut de logement social et donc de bénéficier de l'APL, et que 70 % des attributions dans les rotations à venir relèvent systématiquement de l'autorisation de la Ville, les 30 % restants relevant nécessairement du statut et du quota préfectoral qui est imposé à tout bailleur social. Il ajoute que, sur l'ensemble de ces 28 logements, 6 seraient pris en charge par Hauts-de-Seine Habitat si cette délibération est votée à la majorité, afin d'être réhabilités, et que l'ensemble des travaux de réfection relèveront dorénavant de Hauts-de-Seine Habitat dans les conditions décrites ci-dessus.

Madame le Maire précise que la Ville crée du logement social net et que ces 28 logements vont permettre de diminuer la pénalité que la Ville paie chaque année puisqu'elle n'a toujours pas atteint les 25 % demandés. D'autre part, elle rappelle que c'est un patrimoine vieillissant et que la loi va imposer aux propriétaires des travaux en matière de sobriété énergétique, notamment d'isolation. Elle ajoute que ce patrimoine va être géré par Hauts-de-Seine Habitat qui est une société dans laquelle la Ville a confiance puisque le principal actionnaire est le Département des Hauts-de-Seine. Tout cela constitue une garantie pour les agents de la Ville qui continueront à être logés dans ces appartements et qui bénéficieront en plus de l'APL.

Monsieur CUIGNET indique que son groupe regrette que cette délibération soit arrivée sans plus d'éléments financiers. Ils ne connaissent pas le montant des loyers que la Ville encaissait à ce jour, ni le prix au mètre carré auquel les biens sont cédés. Il leur manque donc des éléments pour évaluer le bien-fondé de cette décision. Il ajoute que si cette délibération est votée elle aura un impact important sur les recettes de la Ville qui seront inférieures dans les années à venir, sachant que ces recettes permettent de financer des charges courantes. Il rappelle qu'à un certain moment il avait plutôt été envisagé d'acquérir certains locaux pour augmenter les recettes de la Ville, or il constate que c'est exactement l'inverse qui est fait. Il a l'impression que la Ville est en train de dilapider le patrimoine alors que cette mesure ne faisait pas partie du programme, en tout cas il ne s'en souvient pas. Il pense d'autre part que, pour une décision aussi importante, il conviendrait peut-être de consulter les Garchois afin de connaître leur avis. Il souhaite revenir sur une intervention qu'il avait faite en mars 2022, à savoir qu'il mettait en avant les risques qu'il sentait en matière de dérive budgétaire et qu'il se demandait comment ce serait financé d'ici la fin de la mandature. Il avait à ce moment-là émis 4 hypothèses : premièrement en utilisant la réserve de 12 millions d'euros dont disposait la Ville au début de la mandature et qui était le résultat de cessions d'actifs à l'époque, il pense que là c'est largement engagé, notamment par le PPI ; deuxièmement en cédant des actifs, il estime que la Ville est actuellement en train d'y parvenir ; la troisième hypothèse concernait le risque d'augmenter les impôts, d'autres villes l'ont fait dont il ne donnera pas le nom ; et la quatrième hypothèse concernait l'endettement, il indique que la commune n'a pas prévu d'endettement pour l'instant et que l'endettement se réduit avec des emprunts qui sont en cours de remboursement, ce qu'il approuve. Il indique que son groupe a donc besoin d'éléments complémentaires afin de pouvoir prendre une décision et que l'ensemble des élus aimeraient peut-être avoir plus d'informations sur cette cession qui est quand même importante. Il estime que si la Ville continue de cette façon elle risque d'arriver sur les deux dernières hypothèses qu'il a mentionnées, à savoir l'augmentation des impôts ou l'endettement. Il évoque une étude qui a été réalisée concernant les travaux et la remise en état des appartements mais pour laquelle son groupe a peu d'éléments. Ils souhaiteraient donc que cette délibération soit reportée afin d'avoir plus d'informations et ajoute que si ce n'est pas le cas, ils voteront contre cette mesure.

Madame le Maire répond que le montant des loyers est de 200 000 € et que les travaux courants s'élèvent à environ 60 000 € ou 70 000 € par an, hors travaux lourds, elle précise que certaines années des travaux importants sont à réaliser, par exemple pour l'isolation, l'eau, l'humidité,

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

etc. Elle rappelle à Monsieur CUIGNET que son groupe est représenté au sein de la commission administration générale finances et qu'il ne devrait pas avoir à demander ces éléments en Conseil municipal. Elle ajoute que cette délibération ne sera pas reportée.

Madame GUYOT indique qu'il s'agit de la vente d'une partie du patrimoine immobilier de la Ville et que c'est donc important. Son groupe est conscient des avantages pour la Ville car, d'une part, cela donne des recettes d'investissement à hauteur de près de 6 millions d'euros et, d'autre part, c'est la fin de l'obligation d'entretien pour ces logements et une augmentation du taux de logements sociaux. Néanmoins, elle précise qu'il n'y a pas de création nette de logements. D'autre part, son groupe n'étant pas complètement convaincu de l'utilité de cette vente, ils s'abstiendront sur cette délibération.

Monsieur MENEL rappelle que Madame BECART, lorsque Monsieur GAUTIER avait proposé au Conseil municipal de l'époque de vendre une partie des logements sociaux qu'I3F avait achetés, s'était opposée à cette délibération en disant que la Ville n'avait pas à brader le patrimoine communal. Il reprend donc l'expression de Madame le Maire, à savoir : « souvent femme varie ». D'autre part, il indique que la commune a globalement des dépenses et qu'il faut donc adapter les recettes alors que dans le secteur privé c'est le contraire, et compte tenu qu'il y a une fuite en avant terrible des investissements, la municipalité doit trouver 6 millions d'euros qui ne sont pas du tout nécessaires étant donné les recettes perçues suite aux deux opérations immobilières, dont une qu'il vient d'évoquer. Par ailleurs, il sait qu'il n'y a pas d'obligation de mettre en compétition les offices HLM pour qu'ils soient acquéreurs mais il demande si cela a été fait car il pense qu'il y avait peut-être une opportunité de gagner 300 ou 400 000 € supplémentaires.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas eu de mise en concurrence et que la municipalité a travaillé avec le partenaire de son département. En réponse à l'aparté de Monsieur MENEL lors de son intervention, elle explique qu'elle n'avait pas voté contre et n'avait jamais dit que la Ville bradait le patrimoine communal, elle précise que quelqu'un avait voté pour elle et qu'elle s'était en fait opposée à cette vente car elle en avait eu connaissance le jour de la commission administration générale finances et n'était donc pas informée des tractations qui avaient précédé. Elle n'avait donc pas souhaité voter car elle estimait que c'était entouré de beaucoup de mystère.

Monsieur MENEL ajoute que, compte tenu qu'il n'y a pas de mise en compétition et que son groupe estime que ce n'est pas une bonne solution pour la Ville de vendre pour 6 millions d'euros de patrimoine communal, ils voteront contre.

Madame le Maire a bien noté les propos de Monsieur MENEL.

Monsieur OLIVIERO explique que le prix est effectivement celui des domaines. En ce qui concerne la perte budgétaire, il indique que le montant des loyers se situe entre 150 000 € et 200 000 € et qu'il y a un certain nombre de dépenses représentant 60 à 70 000 €. Il précise qu'en rencontrant les agents à leur domicile et en examinant l'ensemble du dossier, il s'est aperçu que c'est également ce que la Ville payait pour les agents de façon indirecte, c'est-à-dire que la commune a été amenée à clarifier les branchements des compteurs puisque certains d'entre eux étaient à la charge de la Ville, et a également réalisé une clarification au niveau des fluides sur l'ensemble des données de fonctionnement par rapport à l'intégration d'un locataire dans un logement. C'est l'ensemble de ces points qui, au-delà de permettre à ces locataires d'obtenir des droits supplémentaires, les ont ramenés également à des devoirs naturels par rapport à l'occupation d'un logement locatif.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 12 vot
majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote contre
Marc LAUNAY	Vote contre
Patricia SAVIN	Vote contre
Benoit CUIGNET	Vote contre
Caroline FACY	Vote contre
Roman JACQUEMONT	Vote contre
Yann BURSTEIN	Vote contre
Yves MENEL	Vote contre
Sylvie BOSSET	Vote contre
Laurence DERMAGNE	Vote contre
Françoise GUYOT	S'abstient
Philippe HERZOG	S'abstient
Nathalie BOINET	Vote contre
Agnès DUMONT	Vote contre

11 FINANCES

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Monsieur OLIVIERO explique qu'il s'agit de permettre à la commune, en attendant le vote du budget primitif pour l'année suivante, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement. La législation prévoit que c'est dans la limite du quart, soit 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

12 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Monsieur OLIVIERO explique que ce rapport d'orientations budg
un tableau général comportant les perspectives économiques, la situation financière locale, le maintien de la fiscalité locale et le poids toujours plus important de la péréquation sur les finances locales, sachant que le maintien sera proposé au vote au cours de cette séance, et enfin les prospectives budgétaires. Il indique qu'il est important dans un premier temps de regarder les chiffres relatifs à la population garchoise avec des points généraux qui concernent les valeurs par habitant et la moyenne nationale. L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement montre que la Ville de Garches engage 1 826 € pour 1 212 € en moyenne nationale. Ce qu'il faut retenir est la baisse de la dette au fur et à mesure, l'encours de la dette par habitant est à 19 € contre 87 € pour la moyenne nationale, et la DGF par rapport à la population fait que la valeur par habitant à Garches est de 86 € contre 172 € pour la moyenne nationale. Concernant le projet de Loi de finances, celui-ci amène à des perspectives où la Ville de Garches a déjà touché une aide de 199 788 €. Cependant, en fonction de la Loi de finances, la commune craint que cette aide lui soit reprise. Cette somme lui est indispensable car ce projet de Loi de finances ne prévoit pas d'aide supplémentaire pour les communes. Depuis 2020, la Ville de Garches subit plusieurs crises, la crise sanitaire d'abord, suivie d'une crise économique, et maintenant une crise énergétique. La commune a pour l'instant été en mesure de gérer l'ensemble de ces états de crise en étant à peu près stable dans son fonctionnement budgétaire. Néanmoins, ces états de crise fragilisent et rendent difficile la gestion de la Ville comme celle de toutes les autres collectivités. Il est à noter que l'année 2023 s'annonce comme une année particulièrement lourde, difficile, et surtout incertaine. Il évoque ainsi une inflation attendue par les collectivités de l'ordre de 6 à 7 %, cette inflation est portée également sur l'ensemble des prestations et services extérieurs que la commune peut demander. Et au niveau énergétique, pour 2022 le montant prévu pour l'énergie était d'environ 1 million d'euros, et si la commune a réussi à tenir le cap 2022 grâce à de très lourds sacrifices et des réorganisations, il est quand même indispensable de constater que les chiffres proposés pour 2023 amènent à 150 % d'augmentation sur la valeur énergétique. Ce qui amène la commune à prévoir sur le budget 2023 la somme de 400 000 € supplémentaires au titre de l'énergie plus un certain nombre d'actions concernant la réorganisation, quelques restrictions et surtout de pouvoir rationaliser au mieux les coûts de la commune. Tout cela correspond en parallèle à une baisse de l'encours de la dette, ce qui est un point intéressant au niveau budgétaire. Le prévisionnel permettra à la commune de bénéficier d'un excellent reporté. Il rappelle également que la réserve de 3 millions d'euros que la commune avait dans le cadre de la bascule d'investissement en fonctionnement sur le « one-shot » peut être conservée en réserve. En ce qui concerne le FCCT, ce fonds de compensation passe de 4 100 000 € en 2019 à 5 165 000 € en 2022, sachant que la commune prend 500 000 € de plus par rapport à l'année précédente. Il aborde ensuite le FPIC, ce fonds de péréquation est passé de 1 500 000 € en 2019 à 2 000 000 € en 2022, sachant que la commune prend 250 000 € de plus entre 2021 et 2022. D'autre part, la commune rentrant dans les critères, a gagné le fonds de solidarité des communes d'Île-de-France qui, pour 2022, coûtera à la commune 343 660 €. Pour l'ensemble des charges liées à la péréquation, l'augmentation sera de l'ordre de 3,5 % pour l'année 2023, soit une augmentation d'environ 300 000 € par rapport à 2022. En parallèle, par rapport à ces charges imposées par l'État et par les structures régionales et départementales, il est à noter que le soutien financier de l'État au niveau de la DGF, s'il est annoncé comme restant stable pour 2023, est passé de 1 662 000 € en 2021 à 1 419 000 € en 2022. Il continue et explique que la commune doit supporter l'ensemble de ces problématiques et doit faire des choix. La commune travaille sur la réorganisation, sur la possibilité de bénéficier d'excédents reportés, et sur le principe de l'augmentation de la politique tarifaire. Concernant cette politique tarifaire qui est une recette, la commune avait défini au sein du Conseil municipal qu'elle serait globale et suivrait le taux de l'inflation. Au niveau de cette possibilité, il paraît raisonnable que la commune ne suive pas les 6 à 7 % de ce taux d'inflation

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

mais qu'elle aborde simplement un taux de 3,5 %. Ce taux de 3,5 % se retrouvera dans le calcul des taux des bases foncières que l'État propose puisque les bases on[illegible] se retrouvera sur certains points de la fiscalité puisqu'elle augmente de 3,5 % au niveau de la péréquation, et donc la commune a estimé raisonnable de ne pas imposer à la population la charge exacte des coûts réels que cela lui imposait car elle estime que la population est déjà en difficulté et suffisamment en souffrance. Il rappelle également que les droits de mutation représentent a priori 2 500 000 € pour 2022 et que la commune propose de les tarifer à 2 300 000 € en 2023. En ce qui concerne la section d'investissement, il explique qu'elle est essentiellement basée au niveau du PPI, il ne revient pas sur le travail entre les autorisations programmées et les crédits de paiement dont il a déjà été débattu. En ce qui concerne la section d'investissement, au-delà des recettes par rapport aux cessions et par rapport aux antécédents reportés, elle bénéficie aussi, au niveau des volets de recettes sur le fonds de compensation de la TVA à concurrence pour 2023, d'une projection à 1 000 000 € contre 920 000 € en 2022. Pour les subventions d'équipements, les montants seront proposés au niveau du compte administratif de février 2023. Il rappelle que ces subventions ne sont données qu'à partir du moment où il y a du réalisé et indique qu'il y a cette année un transfert de 3 000 000 € qui ont été retirés de la marge pour être répartis et qui proposeront une réalisation ultérieure pour une partie des emprunts. En conclusion, il évoque la forte augmentation du FPIC, ce que la commune vit malheureusement depuis plusieurs années, un budget primitif que la commune essaie de gérer entre budget de crise et maintien des prestations pour les habitants de Garches, une possibilité également de maîtriser le plus possible le budget avec une partie des réserves de la commune et donc de ne pas jouer sur les deux leviers, à savoir l'emprunt, car ce ne serait pas raisonnable à ce jour, et la fiscalité locale, car la commune souhaite protéger les Garchoises et les Garchois dans cette période difficile.

Madame GUYOT indique que la Ville est passée à la M57 en début d'année en lieu et place de la M14 pour sa comptabilité, et que son groupe aurait aimé avoir quelques éléments sur les avantages que cela a procuré, notamment en termes de visibilité et d'analyse des dépenses, et par conséquent pour la préparation du budget 2023. En ce qui concerne le fonctionnement, son groupe déplore de ne pas avoir beaucoup d'informations. Ils apprennent certes que la DGF ne devrait pas baisser mais que la péréquation devrait augmenter de 3,5 %. Ils savent également que le coût des fluides, de l'ordre actuellement de 1 000 000 €, devrait être multiplié par 2,5 en 2023. Ils ne voient pas dans les orientations présentées de quelle façon la commune va absorber cette augmentation, elle ajoute qu'il faut également mentionner les effets du dégel du point d'indice pour les fonctionnaires. Parallèlement, son groupe espère la revalorisation dans les mêmes proportions du salaire des contractuels. Dans le même temps, les recettes de fonctionnement évolueront très peu, et elle note que la commune affirme vouloir maintenir la qualité des services rendus à la population, mais son groupe ne voit pas de quelle façon ce sera possible. A la fin du rapport, une page est consacrée à une brève présentation de la structure des effectifs et des dépenses de personnel. Elle indique ne pas avoir reçu cette année le rapport social unique pour 2021 alors que l'an dernier il leur avait été communiqué au mois de septembre. Elle indique que ce rapport est normalement présenté tous les ans en comité technique et qu'il devrait être également présenté aux élus. Son groupe espère donc recevoir ce rapport car il est beaucoup plus complet notamment sur la structure des effectifs. Malgré le peu d'informations contenues dans ce rapport d'orientations budgétaires, elle note tout de même une baisse du nombre d'agents malgré le fait d'avoir repris dans le budget de la Ville le personnel affecté au budget de la Caisse des écoles. Ceci explique donc que le GVT et les mesures de revalorisation n'ont pas eu pour effet d'augmenter l'enveloppe globale des dépenses de personnel. Cependant, cette diminution du nombre d'agents leur semble inquiétante car elle n'est sûrement pas sans effet sur la charge de travail de ceux qui restent.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Monsieur MENEL précise que c'est un exercice imposé à la fois pour la majorité et l'opposition et prend acte de la présentation nationale. Il indique que son groupe est d'accord avec la municipalité concernant le désengagement de l'État qu'il est important de dénoncer. Il estime cependant qu'il y a un vrai paradoxe car, en votant 6 millions d'euros de recettes, la commune démontre à l'État qu'elle peut faire face aux dépenses.

Madame SAVIN souhaite ramener une note positive et insister sur un point sur lequel Monsieur OLIVIERO est passé un peu vite à son goût, à savoir le filet de sécurité. Elle explique que Bercy a mis en place un filet de sécurité pour soutenir les collectivités locales afin qu'elles puissent faire face notamment à l'augmentation du coût de l'énergie. 11 000 collectivités ont été identifiées comme bénéficiaires, sur ces 11 000 collectivités, 2 121 acomptes ont été versés, et sur ces 2 121 acomptes la Ville de Garches est l'une des premières villes à bénéficier de ce filet de sécurité. Ce qui veut dire que Bercy, le gouvernement, et donc le Président, a remis à la commune la somme de 199 288 €. Sachant que ces 199 288 € constituent un acompte qui représente entre 30 et 50 % de l'enveloppe qui sera versée. Cela signifie qu'en 2023 il y aura au moins le même montant, voire peut-être plus. Elle tenait à informer l'assemblée de cet élément positif car il est toujours bien, lorsqu'on reçoit de l'argent, de le signaler également et pas seulement lorsqu'on en prend.

Monsieur OLIVIERO répond qu'en effet c'est 30 % du montant global qui pourraient être apportés. Cependant, l'inquiétude de la commune est qu'elle ne réponde pas systématiquement aux 3 critères. Par contre, après avoir vérifié sur la liste, il indique que la Ville de Garches fait partie des 4 communes des Hauts-de-Seine sur les 36 communes du département qui ont perçu une partie de cette avance. Il ajoute qu'ils attendent le résultat de la Loi de finances 2023 qui permettra probablement à la commune d'accéder à ce 3ème critère qui lui était interdit et qui a baissé le chiffre de 25 % promu pour l'année 2022, au niveau de la capacité fiscale, à 15 %.

Madame le Maire précise qu'il ne faut pas exclure le fait que la commune ne rentre pas tout à fait dans le 3ème critère, et que dans ce cas-là la commune ne toucherait pas le complément.

Monsieur OLIVIERO répond à Monsieur MENEL qu'il conçoit tout à fait qu'il y a un anachronisme car on se plaint que l'État ne donne pas mais on lui prouve que l'on peut faire sans lui. A contrario, ce dont la commune se plaint c'est essentiellement du fonctionnement, c'est-à-dire que le problème des fluides et de l'inflation perturbe le budget entre 2022 et 2023. En ce qui concerne la section de fonctionnement, il a en effet peu parlé du personnel mais explique que la commune a travaillé à beaucoup de réorganisations au niveau du personnel, ce qui n'a pas été facile. Il reconnaît qu'il était nécessaire de faire beaucoup d'efforts à ce sujet, il indique que ces efforts ont conduit également à des départs en retraite et ajoute que la municipalité essaie de lisser ce budget le mieux possible entre le fonctionnement, les départs en retraite et les recrutements. D'autre part, il explique que des recrutements ont lieu actuellement, qu'ils sont nécessaires et difficiles dans tous les domaines, et que lorsque les recrutements sont prévus au budget et que la commune ne parvient pas à recruter, elle en fait tristement l'économie.

Madame le Maire présente maintenant la nouvelle DRH.
Christine FILLERON-AVENEL, nouvelle Directrice des Ressources Humaines de la Ville de Garches, se présente à la demande de Madame le Maire.

Madame le Maire explique que la nouvelle DRH arrivera début janvier, que son nom est Christine FILLERON-AVENEL et qu'elle a tenu à être présente pour cette dernière séance de l'année. Elle ajoute que son recrutement a été difficile et que la commune est ravie de l'avoir.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Elle explique par ailleurs que les recrutements sont très difficiles à l'heure actuelle, que ce soit dans le privé ou dans les collectivités, et ce dans tous les secteurs.

Monsieur LAUNAY indique qu'il n'est pas certain que dans le document en annexe les effectifs soient vraiment les effectifs totaux incluant la Caisse des écoles.

Madame le Maire répond que cela n'intègrera la masse des effectifs de la mairie qu'en début d'année.

Monsieur LAUNAY ajoute qu'il y a, par contre, une petite contradiction car le premier paragraphe stipule que la masse salariale intègre la masse salariale des effectifs de la Caisse des écoles. Il indique qu'il faut donc faire attention à ce que l'on compare. D'autre part, il souhaiterait avoir une évolution des effectifs d'une année sur l'autre avec notamment le nombre de personnes recrutées et le nombre de personnes parties à la retraite.

Monsieur CUIGNET remercie Monsieur OLIVIERO pour ce document qu'il trouve de qualité et qui a été réactualisé avec beaucoup de nouveaux éléments. Il a l'impression d'autre part de l'avoir reçu plus tôt que l'année précédente. Il demande si, entre aujourd'hui et la réunion de présentation du budget, des réunions de travail sont prévues. Par ailleurs, il se réjouit de voir que les droits de mutation augmentaient et que la commune n'annonçait pas de nouvelle vente de logements, il espère qu'il n'y en aura donc pas l'année prochaine. Il souhaiterait donc qu'une réunion de travail soit organisée avec toutes les personnes qui souhaitent y participer, afin de pouvoir examiner le sujet en amont.

Madame le Maire demande aux élus, par leur vote, de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires. Il n'y a pas d'opposition.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

13 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO remercie dans un premier temps Monsieur CUIGNET pour sa réflexion positive. Il explique que le principe pour la commune est de rester sur le même niveau de fiscalité pour les Garchoises et les Garchois. Il rappelle que l'année 2023 va voir l'extinction de la taxe d'habitation qui a diminué en 2021 de 30 %, puis de 65 % en 2022. Il rappelle également que le Conseil municipal doit se prononcer pour la taxe foncière sur les propriétés bâties qui était à 22,63 % et que la commune souhaite maintenir à ce taux. D'autre part, la taxe foncière sur les propriétés non bâties sera maintenue au taux de 35,96 %, et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui était à 20,12 % sera également maintenue à ce taux. Enfin, il explique que si les taux n'augmentent pas, l'État a précisé qu'il augmenterait ses bases de 3,5 % et qu'il y aura donc quand même cet impact sur les habitants de Garches.

Madame le Maire précise que l'impact s'élève à 400 000 €, ce qui n'est pas neutre. Elle explique que c'est vraiment un choix en responsabilité que la commune a fait, à savoir de privilégier l'optimisation sur les propres marges de manœuvre de la Ville avant de demander un effort financier aux Garchois. D'autre part, elle indique que la commune mène un travail en partenariat avec la DGFIP concernant les exonérations et qu'un point sera fait sur ce sujet avec les élus. Elle explique que les Garchois bénéficient d'une exonération de 2 ans sur la taxe foncière lorsqu'ils achètent un logement neuf, la commune réfléchit donc au maintien ou pas de cette exonération. Pour l'instant, la commune préfère donc protéger les Garchois compte tenu de la période actuelle difficile et faire des efforts sur son propre fonctionnement pour pouvoir tenir son budget.

Madame GUYOT constate qu'il leur est demandé de voter le maintien des taux alors qu'il leur manque encore beaucoup d'informations sur le budget 2023 et surtout sur la partie fonctionnement qui risque d'être encore plus difficile à boucler que les années précédentes. Son groupe ne sait pas, par exemple, si la commune ne risque pas d'être obligée de faire des économies qui seraient source de dégradation des services à la population, même si la municipalité s'est engagée à les maintenir. Elle indique que le fait de maintenir les taux et parallèlement de réduire le patrimoine de la Ville est un choix politique et que certaines communes augmentent les taux et leur patrimoine, y compris en créant des logements sociaux.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Elle ajoute que son groupe votera donc contre ce principe du maintien des taux car ils ne sont pas totalement en accord avec ce choix.

Monsieur MENEL indique que son groupe n'approuve pas cette méthode, comme il l'avait déjà dénoncé l'an dernier, à savoir que les taux sont votés avant le budget. Par contre, son groupe étant d'accord pour le maintien des taux, il va donc s'abstenir.

Monsieur MAIRE demande quelle est la logique sous-tendue qui permet de dire que les taux ne seront pas augmentés dans la mesure où le budget n'est pas voté. Il ajoute que la question aurait d'ailleurs été la même si les taux avaient été augmentés.

Madame le Maire répond que tout est dans le rapport sur les orientations budgétaires, la municipalité montre qu'elle tient ses dépenses et que les recettes sont présentes. Elle ajoute que si la municipalité propose cela c'est qu'elle peut maintenir les taux. Elle explique par ailleurs qu'il doit y avoir un débat avant le vote du budget mais que toute la substance du futur budget de la commune se trouve dans ce rapport. Elle met ce rapport aux voix. 4 abstentions, 3 votes contre, il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	S'abstient
Yves MENEL	S'abstient
Sylvie BOSSET	S'abstient
Laurence DERMAGNE	S'abstient
Françoise GUYOT	Vote contre
Philippe HERZOG	Vote contre

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Nathalie BOINET	V
Agnès DUMONT	Vote contre

14 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique que c'est un travail récurrent annuel où il est demandé à chaque service et à chaque élu concerné de travailler dans ses domaines, que ce soit la culture, le sport, le social, et où, en parallèle, un travail est réalisé en commission afin de définir ce qui est raisonnable entre l'action des associations, leur état budgétaire et leurs réserves financières afin que la Ville puisse participer à leur développement tout en les responsabilisant également pour certaines, et surtout les aider face à leurs difficultés, afin de pouvoir assurer aux habitants de Garches ce choix de la commune. La commission a décidé de proposer un montant global de subventions aux associations de 632 304 € (ou 632 402 € ?). Il rappelle que le vote est un vote global. Pour mémoire, il indique qu'en retirant les établissements publics et l'association Aglae qui a un statut spécial, le montant est de 469 402 € pour 2023 et de 463 097 € pour 2022. Il ajoute que la commune reste donc dans une constance et précise qu'elle a réalisé un travail individuel.

Monsieur LAUNAY indique que des débats constructifs et intéressants ont eu lieu en commission. Il constate que l'association Patronage Saint-Louis, qui est nouvellement subventionnée, va recevoir 4 000 €. Cette association fait exclusivement référence dans ses statuts à une orientation religieuse et cela pour une activité d'encadrement d'enfants. Son groupe a pris acte, depuis la commission d'ailleurs, du fait que cette association a un agrément au titre de Jeunesse et Sports, et qu'elle a dans ses statuts le respect de la diversité des opinions, y compris religieuses. Par conséquent, il peut être estimé qu'il y aura absence de toute forme de prosélytisme du fait de cet agrément et de cette subvention publique. Par ailleurs, il indique qu'il ne participera pas au vote car il est membre de l'une de ces associations.

Madame le Maire ajoute qu'il est en effet bon de rappeler à ceux qui siègent au sein de l'une de ces associations de se manifester au moment du vote et de ne pas y prendre part. D'autre part, en ce qui concerne l'association Patronage Saint-Louis, elle comprend que l'on puisse être un peu frileux au départ, cependant elle précise avoir demandé un point juridique lorsqu'elle a reçu le dossier. Elle explique que la commune subventionne l'activité de cette association, que l'intérêt communal est clair, et qu'un réel travail auprès des enfants est réalisé dans un esprit en-dehors de tout prosélytisme, avec un soutien aux devoirs et un encadrement formidable. Elle ajoute que cette association n'a pas eu le montant qu'elle souhaitait mais que la Présidente est tout de même ravie du montant qui a été proposé par la commission.

Monsieur MENEL indique avoir demandé des renseignements concernant l'association Aglae, compte tenu de l'augmentation forte de la subvention et des départs à la retraite provisionnés, or il n'a jamais reçu les documents demandés. D'autre part, il rappelle qu'il y a 2 ans son groupe avait voté contre la subvention allouée au Fonds Culturel de l'Ermitage et il constate cette année que la somme est passée à 2 000 € alors qu'elle était de 4 000 € il y a 2 ans, cela valide donc le fait que la somme de 4 000 € était bien trop importante. Il ajoute que cette association a maintenant une activité supérieure qui pourrait justifier cette somme de 4 000 €. Il donne ensuite l'exemple du club de basket, pour lequel les discussions portaient sur la modique somme de

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

100 € alors que certaines associations sont subventionnées jusqu'à 4 [illegible] nécessaire de faire un toilettage de l'ensemble des subventions aux associations et surtout de revoir les subventions aux associations sportives qui sont nettement insuffisantes. Il estime que les associations sportives méritent une politique plus offensive sur le plan des subventions. Il considère que la commune, compte tenu des 6 000 000 € de crédits votés, pourrait allouer 200 € ou 300 € supplémentaires aux clubs sportifs. Il ajoute que son groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

Madame le Maire tient à remercier, dans un premier temps, toutes les personnes qui ont participé à cette commission, les services qui ont préparé ce dossier, et les élus qui sont entrés en contact avec tous les présidents des associations. Elle précise à Monsieur MENEL que tout cela est un vrai travail. Elle explique que la commission, à laquelle elle ne participe pas, étudie toutes les demandes de subventions et que le toilettage se fait au fil de l'eau au regard des demandes qui sont formulées chaque année et des documents qui sont transmis par les associations, notamment les éléments financiers.

Madame BAQUET demande à Monsieur MENEL de reformuler sa question concernant l'association Aglae.

Monsieur MENEL indique que 30 000 € supplémentaires ont été validés par le fait que des départs en retraite doivent être financés, il a donc demandé à Monsieur OLIVIERO, lors de la commission, que lui soit transmis le mode de calcul pour parvenir à cette somme, or il n'a jamais reçu les documents. D'autre part, il demande s'il ne serait pas possible d'étaler cette somme dans le temps.

Madame BAQUET explique à Monsieur MENEL, comme cela a déjà été fait lors de la commission, que cette partie-là d'anticipation de prime de départ à la retraite n'a pas été intégrée dans le montant de la subvention versée. L'association Aglae, sur recommandation de son Commissaire aux comptes, l'a intégrée dans ses comptes, ce qui est tout à fait normal, mais ces départs en retraite auront lieu dans 3 ans et s'il y a une hausse des charges pour l'association Aglae à ce moment-là, la subvention sera augmentée.

Madame le Maire ajoute que la commune a reçu la Présidente de l'association et son trésorier et que les choses sont tout à fait claires, la subvention qu'ils ont demandée est prise en compte et ils savent que la Ville de Garches est derrière eux. Elle ajoute qu'il n'est pas nécessaire que l'association provisionne ces sommes en amont, sommes qui sont gelées sur leurs comptes. Elle explique que la commune ne va pas faire une avance de cette somme-là et qu'elle préfère attendre que les sommes soient réclamées et utilisées afin de pouvoir les prendre en compte au travers de la subvention qui sera versée à l'association dans 3 ans.

Monsieur MENEL précise qu'il ne remet pas en cause la gestion de l'association ni les dirigeants, simplement cela ne lui semble pas clair. Son groupe tient à féliciter l'ensemble des présidents et bénévoles de l'association qui font un travail formidable, il ajoute que cette association constitue la vraie richesse de la commune.

Madame le Maire ajoute qu'elle a eu l'occasion de leur écrire afin de les remercier de leur investissement au service des Garchois.

Monsieur MAGITTERI tient à remercier les services pour le travail réalisé ainsi que les présidents d'associations et les bénévoles. Il indique qu'il n'y a aucune ambiguïté et explique qu'ils ont reçu l'ensemble des présidents d'associations et qu'ils ont vérifié les relevés de

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

comptes pour contrôler les niveaux de trésorerie afin qu'il n'y ai[illegible] décalée par rapport à la situation bilantielle des associations. Il précise d'autre part que la hausse des subventions aux associations sportives est de + 16,5 % par rapport à l'année dernière, soit 5 350 €, et cela auprès de 6 associations pour lesquelles la commune a estimé qu'il y avait des vrais projets, il cite ainsi le rugby et explique que la Coupe du monde de rugby ayant lieu l'année prochaine, l'idée de la commune est de participer à cet événement. Il parle ensuite du football et indique que la subvention est légèrement supérieure puisque le club a créé une équipe féminine, la commune a donc souhaité encourager les instructeurs mais également les adhérents et les bénévoles. En résumé, les associations qui ont perçu une subvention supérieure sont liées à des projets qui ont été qualifiés et pour lesquels la commune a bien évidemment tous les éléments à disposition de Monsieur MENEL.

Monsieur HERZOG souhaite faire remarquer que, cette année, les subventions sont votées plus tôt ce qui lui semble tout à fait positif pour les associations puisqu'elles peuvent ainsi savoir de quel budget elles vont disposer 2 ou 3 mois avant. D'autre part, son groupe déplore toujours de ne pas pouvoir voter séparément les subventions car ils ne sont pas d'accord sur toutes. Il précise notamment que cela fait plusieurs années qu'ils réclament plus de clarté sur la subvention à l'OGEC. Avec l'introduction de la M57 son groupe pensait que cette année il serait possible d'avoir l'analytique et un détail plus fin de cette subvention, d'autant plus que pour la première fois il note une augmentation forfaitaire de quelques pourcents, ce qui n'apparaissait pas les années précédentes. Indépendamment de tout cela, son groupe s'est également interrogé sur la subvention du Patronage. Après prise de renseignements, il pense que le travail n'est pas discutable et qu'il est positif, mais il se demande pourquoi la Ville doit apporter une subvention à cette association. De manière plus générale, il précise que c'est la subvention de l'OGEC qui amène son groupe à s'abstenir, sachant qu'il sera seul puisque Madame GUYOT fait partie de l'une des associations et ne votera donc pas.

Madame le Maire demande aux personnes qui ne participent pas au vote de se manifester. Monsieur OLIVIERO, Madame PONY-VIGIER, Monsieur LAUNAY, Madame GUYOT, Madame ALLANIC et Madame BAQUET ne participent donc pas à ce vote. Elle met ce rapport aux voix. 6 abstentions, il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Ne prend pas part au vote
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Ne prend pas part au vote
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Ne prend pas part au vote
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Solène ALLANIC	Ne prend
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Ne prend pas part au vote
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	S'abstient
Yves MENEL	S'abstient
Sylvie BOSSET	S'abstient
Laurence DERMAGNE	S'abstient
Françoise GUYOT	Ne prend pas part au vote
Philippe HERZOG	S'abstient
Nathalie BOINET	Vote contre
Agnès DUMONT	S'abstient

15 FAMILLE ET SOLIDARITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION CLIC

Madame le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIERO.

Monsieur OLIVIERO explique que cette délibération concerne le CLIC GERICO qui est le Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie, dans le cadre du maintien à domicile des personnes âgées le plus longtemps possible, et ce pour une coordination qui concerne 4 communes : Garches, Marnes-la-Coquette, Vaucresson et Saint-Cloud. Cette association est diligentée au niveau du Département et est gérée entre le Département et ces 4 communes. Le principe est d'avoir un travail individuel et d'accompagnement auprès de toutes ces populations pour les situations les plus difficiles, un travail de prévention individuelle pour que les situations signalées à temps permettent d'éviter des placements en urgence et permettent de trouver des solutions pour les aidés et pour les aidants, et enfin un travail de prévention collective à travers des ateliers accueillis dans les 4 communes. Il ajoute qu'un principe supplémentaire a été développé au niveau du CLIC GERICO, c'est un principe fédérateur sur d'autres actions, y compris les actions de santé puisque grâce à la structure du CLIC GERICO un Conseil Local en Santé Mentale est généré sur les 4 communes.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Ne prend pas part au vote
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Benoit BAS	V
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

16 FINANCES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION CSAPC

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique qu'il s'agit de conclure une convention avec le CSAPC, le Comité de Soutien et d'Animation du Personnel Communal, qui est une association œuvrant au service des agents de la Ville et qui organise des manifestations telles que le Noël ou la soirée du personnel. Elle tient d'ailleurs à remercier Madame RODRIGUEZ qui fait un travail formidable et qui passe beaucoup de temps à organiser toutes ces manifestations. Elle ajoute qu'il s'agit de voter une subvention de 53 000 €.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vo
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

17 PETITE ENFANCE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION AGLAE

Madame le Maire donne la parole à Madame BAQUET.

Madame BAQUET explique qu'il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention signée avec l'association Aglae puisque la commune lui verse une importante subvention et que la contrepartie est la signature de cette convention. Elle rappelle que l'association Aglae accueille environ 71 enfants au sein du relais ou de la crèche familiale et qu'elle organise des activités pour les enfants, pour le personnel, et pour les assistantes parentales et maternelles.

Madame GUYOT remercie les services qui, suite à sa demande, lui ont adressé la répartition des enfants entre la crèche familiale et le relais d'assistantes parentales. Elle note qu'il y a 18 places en crèche familiale, dont 1 vacante, 28 enfants pour le relais d'assistantes parentales et des nouvelles familles arrivant en janvier et février, ce qui fait au total 46 enfants. Elle demande s'il y aura beaucoup d'enfants qui vont arriver.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame BAQUET explique que les chiffres que Madame GUYO[illegible] c'est lissé sur l'année.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

18 GRANDS EVENEMENTS

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION GARCHES EVENEMENTS

Madame le Maire donne la parole à Madame THOMAS-DURIER.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame THOMAS-DURIER explique que l'association Garches [illegible] la Ville pour tous les projets festifs. Il s'agit là de fixer la convention qui précise les conditions de la collaboration. Le budget demandé est de 25 000 €.

Monsieur BURSTEIN demande des précisions sur l'organisation entre l'association Garches Evénements et la Réserve Citoyenne. Il a en effet l'impression que certaines actions ne sont plus faites par Garches Evénements mais par la Réserve Citoyenne, il souhaiterait donc une clarification. D'autre part, il remarque que certains grands événements ont disparu.

Madame THOMAS-DURIER explique que les grands événements de la Ville qui sont la fête de Garches, Noël, etc., sont toujours assurés par Garches Evénements et que la Réserve Citoyenne vient en appui sur des sujets ponctuels.

Madame le Maire précise que la Réserve Citoyenne est beaucoup sur les écoles et sur le social.

Madame THOMAS-DURIER ajoute que la Réserve Citoyenne ne participe pas aux grands événements qui sont gérés par Garches Evénements.

Madame le Maire indique par ailleurs que la fête de la Saint-Jean, par exemple, n'existe plus et donc que la subvention à l'association Garches Evénements a été diminuée car il y a moins d'interventions. Elle rappelle ainsi que la subvention à Garches Evénements qui était auparavant de 50 000 € n'est plus que de 25 000 € actuellement. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité. Madame SAVIN, absente, ne prend pas part au vote.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Ne prend pas part au vote
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Yann BURSTEIN	V
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

19 EDUCATION

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS A CONCLURE ENTRE LA VILLE DE GARCHES ET L'ASSOCIATION OGEC

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que, depuis 2012, les communes doivent prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, et notamment pour Garches l'école Jean-Paul II. Elle indique que le tarif est calculé sur le coût d'un élève dans les écoles publiques et que pour l'instant la commune ne l'a pas modifié. Elle tient à ajouter qu'elle souhaiterait vraiment qu'il soit modifié. Elle explique que ce coût moyen est de 1 575 € pour les maternelles et de 1 003 € pour l'élémentaire. Elle précise que le fait de reprendre chaque ligne de dépenses est un travail très important pour les services. Aujourd'hui, l'école Jean-Paul II compte 292 élèves, et avec les forfaits dont les aides indirectes sont déduites, avec notamment les coûts de gymnase, de piscine et de cars, la commune arrive à une participation de 291 173 € à laquelle 2,5 % ont été ajoutés, soit 7 279 €, pour arriver à un total de 298 452 €. Cette convention est signée pour l'année 2023, du 1er janvier au 31 décembre.

Madame GUYOT indique que son groupe est conscient que cette subvention est une obligation. Cependant, ils souhaitent exprimer leur désaccord avec ce financement quasi intégral du fonctionnement des écoles privées qui ne contribue pas, comme les élèves publiques, à la lutte contre les inégalités sociales et scolaires. D'autre part, le montant leur semble élevé, ils attendent donc l'actualisation. Par conséquent, en accord avec son vote sur les subventions, son groupe votera contre cette convention.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 votes contre, il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Sophie RECHSTEINER	Vo
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote contre
Philippe HERZOG	Vote contre
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

20 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE DE LA COMMUNE DE GARCHES A LA COMMUNE DE MARNES-LA-COQUETTE

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique qu'il s'agit de mettre à disposition de la Ville de Marnes-la-Coquette l'agent de surveillance de la voie publique de la Ville de Garches pour 10 % de son temps afin qu'il puisse contrôler le stationnement sur le parking de la gare et le long du boulevard Raymond Poincaré à Marnes-la-Coquette. La durée de mise à disposition est renouvelée du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2025, et la Ville de Marnes-la-Coquette s'engager à rembourser les frais de personnel et de mise à disposition de moyens.

Madame BOINET, absente, ne prend pas part au vote.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Thierry MARI	V
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Ne prend pas part au vote
Agnès DUMONT	Vote pour

21 SPORTS

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE REVERSEMENT INTEGRAL DES RECETTES DES ACTIVITES DE LA PISCINE DE GARCHES A L'OCCASION DE L'OPERATION « NAGER CONTRE LE CANCER »

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAGITTERI.

Monsieur MAGITTERI explique que depuis 11 ans que la Ville de Garches soutient cet événement, ces recettes représentent environ 7 923 € en cumulé. Il précise que le prochain événement aura lieu le 16 avril 2023 avec le Département des Hauts-de-Seine.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Béatrice BODIN	Vo
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour
Philippe HERZOG	Vote pour
Nathalie BOINET	Vote pour
Agnès DUMONT	Vote pour

22 COMMERCE DE PROXIMITE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MAGITTERI.

Monsieur MAGITTERI explique que, comme chaque année, il s'agit de proposer aux commerçants la possibilité d'ouvrir le dimanche en distinguant les commerces classiques et le secteur automobile qui, lui, est régi par des directives nationales, en tout cas par les constructeurs. Il précise qu'il s'agit bien de propositions de dérogations et que les commerçants sont libres d'y adhérer ou pas.

Madame DUMONT indique que, comme toujours, elle reste fermement opposée à cette banalisation du travail le dimanche présenté insidieusement comme un moyen de gagner plus et de faciliter la vie des consommateurs. Elle estime que si l'ouverture le dimanche se justifie pour certains secteurs comme la restauration, la santé, les activités culturelles, ou dans certaines

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

zones touristiques, ce n'est pas le cas à Garches. Certains des comm[illegible] d'ailleurs ne pas amortir leurs frais de fonctionnement quand ils ouvrent le dimanche. Le repos dominical est et doit rester, selon elle, un repère collectif permettant de renforcer les liens sociaux au sein d'une société qui a particulièrement besoin de retrouver et de préserver des valeurs de solidarité. Comme chaque année, elle indique qu'elle votera donc contre ce rapport.

Madame GUYOT indique que son groupe a la même position que l'an dernier car, effectivement, cette tendance forte à l'augmentation de l'ouverture des commerces le dimanche ne se fait pas au bénéfice des salariés qui y travaillent. En effet, travailler le dimanche n'est pas sans incidence sur la vie familiale, et tous ne sont pas forcément des étudiants ayant besoin d'un peu d'argent pour payer leurs études ou vivre mieux. Afin d'exprimer son regret de cette tendance forte, son groupe s'abstiendra comme les années précédentes sur cette délibération.

Madame le Maire précise que cela concerne quand même très peu de personnes et que ce sont généralement des boutiques qui restent ouvertes mais qui font travailler leurs propriétaires et donc peu de salariés. En outre, ces ouvertures dominicales se font sur la base du volontariat. Cependant, elle indique qu'elle respecte les opinions et prend acte des différentes positions. Elle met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 1 vote contre, il est adopté à la majorité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	S'abstient
Philippe HERZOG	S'abstient

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Nathalie BOINET	V
Agnès DUMONT	Vote contre

23 EDUCATION

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET DU PLAN MERCREDI

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que ce Projet Educatif Territorial est un cadre permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter et encourager au mieux les rythmes, besoins et aspirations de chaque enfant. En assurant l'organisation d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, le PEdT facilite les organisations et répond aux besoins de prise en charge des enfants, c'est un facteur favorable à l'installation et au maintien des familles dans les territoires. Le PEdT favorise de surcroit l'inclusion de tous les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires. La conclusion du PEdT ouvre droit aux financements de l'État et ce financement est conditionné à la conclusion d'un PEdT. C'est pour cette raison que la municipalité a rédigé ce document de 23 pages. Elle remercie infiniment le service Education pour le travail effectué à la rédaction de ce document qui octroie à la commune la reconnaissance du SDJES pour la qualité de l'offre allouée aux enfants garchois. Elle demande donc aux élus de bien vouloir autoriser la Ville à signer ce PEdT pour une durée de 3 ans.

Madame le Maire ajoute que c'est en effet un gros travail et remercie Madame PONY-VIGIER ainsi que les services.

Madame GUYOT explique que cela fait quelques années que le PEdT a été mis en œuvre avec l'objectif de mettre en synergie tous les acteurs qui interviennent auprès des élèves des écoles primaires pendant et hors temps scolaire. Elle précise que cela se fait dans un contexte de difficulté avérée de recrutement des animateurs ce qui complique certainement l'organisation. Elle ajoute que, concernant ce PEdT, son groupe est tout à fait favorable à cette démarche au bénéfice des jeunes garchois. Cependant, elle évoque une phrase contenue dans le plan à la page 3, à savoir : « *La réorganisation des rythmes scolaires sur une semaine de 4 jours avait pour objectif de faciliter l'acquisition des savoirs par les enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage* ». Elle indique que son groupe est en total désaccord avec cette affirmation malheureusement reprise trop souvent, alors que tous les spécialistes des rythmes des enfants ainsi que l'Académie de Médecine s'accordent pour dire que la semaine de 4 jours est très néfaste pour les élèves et particulièrement pénalisante pour les plus fragiles d'entre eux. Le matin est un moment beaucoup plus favorable aux apprentissages, et supprimer le mercredi matin d'école a été une véritable erreur. Il aurait beaucoup mieux valu alléger la journée pour adapter le travail scolaire aux temps favorables aux apprentissages. Elle précise cependant que son groupe votera pour le PEdT.

Madame le Maire indique que d'autres éléments ont été pris en compte pour l'instauration de cette semaine de 4 jours, notamment des intérêts économiques liés au tourisme. Elle ajoute qu'effectivement cette semaine de 4 jours a certainement des inconvénients.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame PONY-VIGIER précise que la phrase évoquée par Madame GUYOT disait à l'époque : « *avait pour objectif* » et qu'aujourd'hui il est possible d'avoir un œil différent sur ce sujet.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour

24 EDUCATION

DELIBERATION PORTANT APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA CAF DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique qu'à chaque rentrée scolaire le maire a l'obligation de dresser la liste de tous les enfants résidant dans sa commune et soumis à l'obligation scolaire. Afin d'y procéder et d'améliorer le suivi de l'assiduité scolaire, les communes ont la possibilité de conclure un partenariat avec les services de la CAF des Hauts-de-Seine. La Ville souhaite

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

reconduire ce dispositif déjà mis en place dans plusieurs commune[illegible] ajoute que cela permet également à la commune d'identifier chaque enfant scolarisé ou déscolarisé et de pouvoir aider les familles qui en ont besoin.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour

25 EDUCATION

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES TARIFS DES CLASSES DEPLACEES

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique qu'il est proposé à deux classes par école de partir chaque année en classe déplacée, sous réserve de la validation du projet par l'Education Nationale. Ces classes sont organisées autour de thématiques variées. La ville a renouvelé en septembre 2021 son marché pour une durée de 3 ans. Aujourd'hui, les enseignants ont le choix entre

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

deux prestataires selon le thème qu'ils ont choisi pour leur classe. La participation des familles sera fixée selon le taux d'effort comme indiqué ci-dessous, il s'agit d'un tarif par nuitée :

TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
3,80 %	5,18 €	56,93 €	67,28 €

Elle ajoute, pour information, qu'une classe déplacée coûte environ 10 000 € à la Ville.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UN BUDGET LIVRES DE PRIX AUX ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES POUR L'ANNEE 2023

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que, comme chaque année, des livres sont alloués aux enfants en fin de cursus. Il est donc proposé de maintenir ce niveau de prix. Elle précise que ce niveau de prix est salué par les enseignants car il leur permet chaque année d'offrir de très beaux livres aux enfants. Le montant proposé est donc de 10,75 € pour les élèves de grande section et de CM2 car cela correspond à une fin de cursus, et de 5,70 € pour les autres niveaux de classe, soit du CP au CM1.

Madame GUYOT indique qu'avec la disparition de la Caisse des écoles, les associations de parents d'élèves ne seront plus consultées à partir du 1er janvier sur l'attribution des aides aux familles qui ont des enfants scolarisés à Garches. Son groupe souhaiterait donc un élargissement du Conseil d'administration du CCAS afin que les associations de parents d'élèves puissent en faire partie.

Madame le Maire indique qu'au moment de la disparition de la Caisse des écoles, il y aura en effet une entrée des associations de parents d'élèves au sein du CCAS afin de pouvoir continuer à avoir ce regard.

Madame GUYOT demande si les associations de parents d'élèves seront officiellement présentes au Conseil d'administration du CCAS, elle demande si c'est possible et indique que c'est le souhait de son groupe.

Madame PONY-VIGIER précise qu'un comité consultatif sera maintenu avec les fédérations de parents d'élèves et tous ceux qui participaient à la Caisse des écoles en amont du CCAS, sur tous les sujets : livres, aides aux familles, le Prix Maurice Genevoix, etc.

Madame le Maire explique que la difficulté pour les faire entrer directement au CCAS réside dans le fait qu'ils traitent de dossiers très personnels et qui ne concernent pas forcément les familles, les écoles, et les sujets relatifs à la Caisse des écoles. Elle ajoute que ce comité permettra d'avoir ce lien avec le CCAS. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour

27 ENVIRONNEMENT

DELIBERATION ARRETANT LA CHARTE DE L'ARBRE DE LA VILLE DE GARCHES ET FIXANT UN BAREME FINANCIER POUR LE PARC ARBORICOLE COMMUNAL

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GUERRA.

Monsieur GUERRA explique que, pour une gestion raisonnée et durable du patrimoine arboré de la commune, il est essentiel d'établir des règles et de formaliser un certain nombre d'engagements, le tout inscrit dans un guide : la Charte de l'arbre. Cette Charte préservera efficacement le patrimoine arboré. En effet, c'est un document informatif sur le fonctionnement et les enjeux liés aux arbres pour tous les acteurs qui le signeront. Ce document doit favoriser le dialogue entre acteurs privés et publics. Cette Charte comprend un outil d'évaluation de la valeur financière de l'arbre, la valeur intégrale évaluée de l'arbre exprimée en euros. La commune pourra appliquer cet outil soit de façon préventive, c'est-à-dire déterminer la valeur financière en amont des travaux pouvant blesser le ou les arbres, soit de façon curative, c'est-à-dire après le constat factuel des dégâts réclamer une indemnité de dédommagement égale à la valeur de l'arbre. En conclusion, il indique que ce document va vivre et qu'il pourra évoluer afin de renforcer si nécessaire, et donc mieux protéger et valoriser le patrimoine arboré de la commune.

Madame SAVIN indique que ce sujet est important et remercie Monsieur GUERRA, Madame BODIN et les services, pour toutes les actions environnementales qui sont menées sur la Ville, et notamment les fresques auxquelles elle tient depuis longtemps.

Monsieur HERZOG indique que son groupe soutient tout à fait cette Charte qui leur semble un excellent outil pour la Ville et également pour les propriétés et notamment les grosses copropriétés qui ont des parcs et pour qui cela peut être un guide de bonnes pratiques.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Monsieur BURSTEIN indique qu'il a demandé au cours de la commission qui devait signer cette Charte et si elle pouvait être distribuée aux copropriétés puisqu'elle contient des conseils. Il lui a été répondu qu'elle serait sur le site de la Ville mais cela lui semblait insuffisant. Il remercie donc Monsieur GUERRA et les services qui lui ont répondu que cette Charte serait bien distribuée à toutes les copropriétés.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour

28 AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION PORTANT PRISE D'ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIGEIF POUR L'ANNEE 2021

Madame le Maire demande aux élus de prendre acte du rapport d'activité du SIGEIF qui leur a été transmis. Il n'y a pas d'opposition, il est adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Madame le Maire	V
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour
Benoit BAS	Vote pour
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour

29 AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITE SIFUREP POUR L'ANNEE 2021

Madame le Maire demande aux élus de prendre acte du rapport d'activité du SIFUREP qui leur a été transmis. Il n'y a pas d'opposition, il est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire	Vote pour
Bertrand OLIVIERO	Vote pour
Béatrice BODIN	Vote pour
Thierry MARI	Vote pour
Cécile PONY-VIGIER	Vote pour
Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	Vote pour
Julien MAGITTERI	Vote pour
Charlotte BAQUET	Vote pour

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Benoit BAS	Vo
Sophie RECHSTEINER	Vote pour
Bruno GUERRA	Vote pour
Nathalie LOUVEL	Vote pour
Sylvie THOMAS-DURIER	Vote pour
Thierry de PONCINS	Vote pour
Grégoire VERSPIEREN	Vote pour
Grégory DEBAUVE	Vote pour
Emilie BRIAND	Vote pour
Pierre-louis BRIERE	Vote pour
Solène ALLANIC	Vote pour
Allain MAIRE	Vote pour
Marc LAUNAY	Vote pour
Patricia SAVIN	Vote pour
Benoit CUIGNET	Vote pour
Caroline FACY	Vote pour
Roman JACQUEMONT	Vote pour
Yann BURSTEIN	Vote pour
Yves MENEL	Vote pour
Sylvie BOSSET	Vote pour
Laurence DERMAGNE	Vote pour
Françoise GUYOT	Vote pour

Madame le Maire donne la parole à Madame GUYOT qui souhaite faire une intervention.

Intervention sur la constitutionnalisation de l'IVG – Garches Autrement

Nous souhaitons intervenir sur le projet de constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Ce sujet ne concerne pas directement notre assemblée mais nous, élus municipaux, avons été toutes et tous interpellés par l'une d'entre nous, candidate en juin pour l'élection législative sur notre circonscription. Il nous était demandé d'intervenir auprès de notre député Pierre Cazeneuve pour qu'il s'oppose à ce projet et vote contre la proposition de loi soumise au Parlement le 24 novembre dernier.

Si le droit à l'interruption volontaire de grossesse n'est nullement un droit acquis définitivement, y compris en France, il l'est encore moins dans les nombreux pays où il est interdit voire criminalisé. L'interdiction de l'IVG au nom de convictions religieuses ou idéologiques ne réduit pas le nombre d'avortements, mais les rend seulement plus dangereux pour la santé des femmes. Les avortements pratiqués dans de mauvaises conditions sont une des principales causes de décès maternels. Une femme meurt toutes les neuf minutes d'un avortement non sécurisé dans le monde.

En France, depuis la loi Veil de 1975, le droit à l'IVG n'est pas remis en cause. Il est cependant loin d'être garanti du fait du petit nombre de généralistes, gynécologues et sage-femmes pratiquant cet acte. Les délais de prise en charge sont de ce fait rallongés, avec des écarts importants selon les régions, contraignant un nombre toujours important de femmes à se rendre

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

à l'étranger en raison d'un dépassement de délai en France. Renforcer [illegible] et juridiques pour simplifier l'exercice de ce droit fondamental est indispensable.

Les opposants à l'avortement n'ont jamais désarmé dans notre pays. Nul ne peut exclure qu'un jour ils ne parviennent au pouvoir avec des velléités de remettre en cause ce droit à l'instar de ce qui se fait dans certains pays européens. Nous ne sommes pas naïfs, même inscrit dans la Constitution le droit à l'avortement devra toujours être défendu mais il sera nettement plus difficile alors de le remettre en cause.

Pierre Cazeneuve fait partie des 337 députés qui ont voté favorablement la proposition de loi visant à inscrire l'IVG dans la Constitution, qui a recueilli par ailleurs 32 voix contre et 18 abstentions. Nous l'en remercions. Nous espérons maintenant que le Sénat saura se montrer à la hauteur des attentes de millions de femmes dans ce pays afin que la procédure puisse être menée à son terme, soit avec la tenue d'un référendum, soit grâce au dépôt par le gouvernement d'un projet de loi constitutionnelle permettant une adoption par le vote à la majorité des trois cinquièmes des deux chambres réunies en Congrès.

Madame le Maire donne la parole à Madame SAVIN pour une question orale.

Question écrite du Groupe Garches Ensemble posée par Madame SAVIN

Madame le Maire, Chers collègues,

Lors de chaque Conseil municipal, nous attirons l'attention de la municipalité sur la nécessité de penser à tous les quartiers de Garches, et pas uniquement le centre-ville.

C'est ainsi que nous avons demandé que les conventions signées avec la Chambre de l'Industrie et du Commerce ainsi qu'avec la Métropole du Grand Paris intègrent parfaitement dans leur réflexion les quartiers périphériques au centre-ville, à savoir Raymond Poincaré, Buzenval, Ramon et La Verboise.

Récemment, notre Groupe Garches Ensemble est allé à la rencontre des habitants du quartier dit Raymond Poincaré. Nous retenons de ces rencontres des points positifs et d'autres sur lesquels nous souhaiterions que la Mairie renforce ses actions.

En point positif, et sans surprise, les habitants sont globalement heureux de vivre à Garches pour son cadre de vie et, notamment, la qualité des animations sportives et culturelles proposées.

En points de progrès, ce qui ressort le plus souvent, c'est la gestion des déchets, notamment des encombrants. Que peut-on faire pour une action plus efficace ? Ne pourrait-on pas notamment réaliser, avant les fêtes de Noël, un ramassage exceptionnel de ces encombrants, ainsi qu'un nettoyage des espaces concernés pour permettre aux résidents de recevoir leur famille dans un lieu propre ?

Par ailleurs, le problème des transports collectifs a été évoqué, en particulier pour les collégiens qui doivent se rendre à Bergson ou pour les résidents qui souhaitent se rendre au centre-ville. Ce point soulève la question plus générale des dessertes des différents quartiers de Garches.

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Enfin, une demande de création de liens intergénérationnels s'est e[illegible] d'envisager, par exemple avec les associations intéressées, la mise en place d'un Repair Café à Raymond Poincaré certains samedis ou dimanches dans le centre de loisirs ?

Nous vous remercions pour votre attention.

Madame le Maire remercie Madame SAVIN pour sa question même si elle est un peu surprise par son entrée en matière. Elle ne voit pas ce qui peut lui faire dire que l'action de la commune au service de Garches et des Garchois se limite au centre-ville. Elle explique qu'en effet la municipalité est actuellement mobilisée autour du projet de requalification du cœur de ville, mais celui-ci concerne tous les Garchois et est attendu depuis très longtemps. Elle invite plutôt Madame SAVIN à regarder les travaux réalisés depuis que la commune a pu se lancer dans la mise en œuvre de son PPI depuis le début de ce mandat. Elle précise que tous les quartiers ont été concernés ou le seront, que ce soit pour les enfouissements, comme actuellement rue des Jockeys et bientôt rue Frédéric Clément, rue Jean Mermoz et rue Villeneuve, pour des réhabilitations de squares comme Guynemer, Debat, la Porte Jaune et bientôt Ramon, pour des réfections de voiries également, comme la rue de Suresnes à La Verboise, ou rue du 19 janvier avec les fameux virages, le carrefour du Golf, les abords du collège, et bientôt la rue des 4 Vents à La Verboise, la rue des Gaudonnes et la Grande Rue. Elle espère que Madame SAVIN est quand même convaincue qu'elle est bien le Maire de Garches et de tout Garches, et donc de tous les Garchois. D'autre part, elle ne comprend pas pourquoi Madame SAVIN répète assez facilement que c'est à sa demande que les conventions passées prenaient en compte l'intégralité du territoire, alors que dès le départ, ces conventions qui ont été soumises au vote de l'assemblée n'étaient pas ciblées sur une partie seulement du territoire. En ce qui concerne les dépôts sauvages au sein de la Cité Poincaré, elle explique que cette cité est gérée par un bailleur social, à savoir le Groupe ERIGERE, et qu'à ce titre il n'appartient pas à la Ville de procéder à ces enlèvements. Elle comprend cependant la colère des habitants et précise que cette société ne gère pas très bien ses actifs et ses résidents. Elle tient donc à indiquer à Madame SAVIN que le matin même elle a signé un courrier au DG afin de lui signaler tout particulièrement la situation de la Cité Poincaré, en lui demandant de trouver une solution et en lui suggérant notamment d'envisager la résidentialisation. Elle ajoute que tout le monde peut pénétrer facilement dans cette cité, ce qui génère de nombreux problèmes, et que même l'hôpital s'en plaint. C'est donc un vrai sujet qu'ERIGERE doit prendre en compte. En ce qui concerne le problème ponctuel évoqué par Madame SAVIN, elle lui annonce qu'elle a joint par téléphone le responsable territorial qui gère ce secteur et qu'elle a obtenu l'enlèvement de ces dépôts la semaine prochaine, donc avant Noël. S'agissant de la problématique des transports en général et de la desserte de certains quartiers aux confins de la commune, elle indique que c'est un vrai sujet dont la solution n'entre malheureusement pas dans les compétences de la Ville de Garches, sauf à mettre en place un transport municipal, lequel n'est pas vraiment à l'ordre du jour en raison de son coût. Elle ajoute que gérer un mode de transport collectif qui fonctionne seulement à certaines heures est très compliqué. Et en ce qui concerne la mise en place d'un Repair Café, elle ne voit pas très bien le lien avec l'intergénérationnel, cependant elle n'y voit aucun inconvénient, elle précise qu'il faudra simplement demander l'autorisation de l'AP-HP car le Centre de Loisirs appartient à l'AP-HP.

Madame le Maire donne la parole à Madame BOSSET pour une autre question orale.

Question orale du groupe Utile Pour Garches posée par Madame BOSSET

Madame le Maire, Chers collègues,

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

Les électeurs ont tendance à se détourner de la politique et l'abstention gagne du terrain. Les citoyens connaissent encore le nom de leur Président de la République et le nom de leur maire, mais très rarement celui de leur député ou de leur sénateur. La mairie est le premier échelon de la politique, celui qui est au plus proche du territoire et de ses habitants. C'est ce qui fait sa grandeur et son intérêt.

C'est pour cela que nous sommes tous là aujourd'hui. Pourquoi ne pas approfondir ce lien privilégié que nous pouvons lier avec les Garchois ? Si vous nous répondez « café chouquettes », c'est sûrement gourmand et peut-être sympathique. Mais une conversation amicale à bâtons rompus de 10 minutes autour d'une chouquette est une version insuffisante de la démocratie directe.

Faisons mieux ! Pourquoi ne pas reprendre les réunions de quartier pour renouer le dialogue avec les Garchois ? Ainsi, la majorité municipale pourra échanger avec les habitants sur les sujets qui les préoccupent sans la présence d'un cabinet extérieur. Pourquoi ne pas rétablir la diffusion du Conseil Municipal sur les réseaux ? D'ailleurs, le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dont vous êtes une élue le fait à chaque séance.

En répondant favorablement à ces deux questions les Garchois pourront participer activement à notre vie municipale.

Madame le Maire remercie Madame BOSSET pour sa question et pour les conseils qu'elle prodigue à l'équipe municipale en matière de démocratie. Cette vieille et toujours vivace invention de la cité athénienne qui, bien que malmenée, réunit tout le monde dans cette assemblée, certains dans la minorité et eux-mêmes dans la majorité, ainsi que l'ont souhaité les Garchois. En ce qui concerne le « café chouquettes » que Madame BOSSET se plaît à tourner en dérision en le réduisant à une pause gourmande et conviviale, elle indique qu'elle ne peut pas en vouloir à Madame BOSSET car elle ne pense pas qu'elle soit une grande habituée du marché de la Ville, et explique que, certes, c'est bien une pause gourmande et conviviale mais que c'est surtout utile aux Garchois qui, eux, apprécient de pouvoir rencontrer en direct, et sans rendez-vous, leurs élus. D'autre part, puisque Madame BOSSET semble l'ignorer, elle lui précise qu'ils ne se contentent pas de boire du café et de manger des chouquettes, mais que ces échanges donnent lieu à l'établissement d'une trentaine de fiches, ventilées dès le lundi matin dans les services, pour être traitées afin que soient apportées des réponses rapides aux intéressés. Cependant, elle peut comprendre l'agacement de Madame BOSSET devant la popularité de ces rendez-vous informels au cours desquels la majorité est au contact direct des Garchois. Ensuite, concernant les réunions de quartiers que Madame BOSSET propose de reprendre, elle lui rappelle que c'est elle-même qui les a relancées dès son élection en 2019 car cela faisait bien longtemps qu'elles n'avaient plus lieu. Ces réunions ne doivent leur interruption qu'aux deux années de crise sanitaire. Depuis la rentrée, la municipalité a repris ces réunions de manière thématique, une réunion sur la Ville verte, deux réunions sur le projet Cœur de ville, et les prochaines réunions publiques reprendront une fois terminées les étapes de la consultation sur le centre-ville qui concernent encore une fois tous les Garchois. Elle précise d'ailleurs que les Garchois étaient nombreux à participer à ces réunions et également au dernier atelier. D'autres vont avoir lieu et elle invite d'ailleurs Madame BOSSET à y participer car elle n'a pas vu d'élus d'Utile Pour Garches au dernier atelier. Quant au sous-entendu de Madame BOSSET sur le cabinet extérieur, elle ne le comprend pas, elle a conscience qu'on en parle beaucoup dans les médias, mais elle souhaite rassurer Madame BOSSET et lui indique qu'il n'y a pas d'affaire McKinsey à Garches. D'autre part, elle lui précise qu'elle n'a jamais eu besoin d'un cabinet extérieur pour animer une réunion publique. En ce qui concerne GPA et le groupement de maîtrise d'œuvre que la commune a choisi pour mener à bien la requalification du centre-ville,

Envoyé en préfecture le 09/02/2023
Reçu en préfecture le 09/02/2023
Publié le
ID : 092-219200334-20230208-2023_02_08_001-DE

elle ne comprend pas bien ce que Madame BOSSET peut avoir à re[illegible] accompagnent la commune avec leur expertise et leur ingénierie, dans un projet aussi structurant qui va engager la Ville sur 30 ans, puissent être à l'écoute des Garchois pour mieux répondre à leurs attentes. Pour ce qui est de la diffusion du Conseil municipal sur les réseaux, elle explique que cela mobilisait des moyens sans aucun lien avec la cinquantaine de spectateurs, dont la plupart étaient dans cette salle à surveiller les commentaires de leurs amis. Elle note d'ailleurs que de nombreuses communes y ont mis un terme. Elle ajoute que rien que sur le territoire de la commune, 8 communes sur les 11 de POLD y ont renoncé. Elle précise par ailleurs que ses collègues, à l'unanimité, reconnaissent que les débats y ont gagné en sérénité. D'autre part, ce qui peut se justifier pour un département au regard de l'ampleur des territoires et de l'éloignement du citoyen, n'est pas d'une grande pertinence à l'échelon d'une commune telle que Garches. Enfin, puisque UPG se fait le chantre de la démocratie ce soir, elle précise que, bien plus que de retransmissions sur les réseaux ou de réunions de quartiers, la démocratie a besoin de respect des électeurs, de dignité des élus, et d'un code moral fondé sur l'acceptation de la majorité issue des élections. Ce qui évidemment n'exclut pas le débat, si essentiel, pour peu qu'il soit constructif. Elle forme donc le vœu, en cette fin d'année, que cessent le dénigrement et la tromperie des Garchois en politisant des groupes de discussions faussement indépendants sur les réseaux sociaux, que cessent la démagogie et la facilité du « y'a qu'à, faut qu'on » à laquelle le groupe UPG a si souvent recours.

Madame le Maire lève la séance, elle souhaite aux élus un joyeux Noël, de bonnes fêtes, et leur donne rendez-vous l'année prochaine.

(Applaudissements)

Madame le Maire invite les élus à signer les documents.

La séance est levée à 21 heures 10.

Le secrétaire

Sylvie Thomas-Durier